



CONSEIL DE L'EUROPE

Futuroropa

pour une nouvelle vision du paysage et du territoire

Revue du Conseil de l'Europe

n° 2 / 2010 – Français

Paysage

Territoire

Nature

Culture

Patrimoine

Être humain

Société

Développement durable

Éthique

Habitant

Regard

Inspiration

Genius loci

Paysage et coopération transfrontalière





CONSEIL DE L'EUROPE

Futuropia

Editorial

Les paysages transfrontaliers – une approche contradictoire ?

Andreas Stalder p. 3

Présentation

La traversée des frontières : vers un paysage européen commun

Graham Fairclough p. 4

Quelques exemples de coopération en Europe

Au nord

La coopération multilatérale des pays nordiques pour la préservation

du paysage – Audun Moflag, Jerker Moström, Søren Rasmussen,
Ragnheiður Þórarinsdóttir et Satu Mikkonen-Hirvonen p. 6

A l'ouest

L'expérience des ateliers français transfrontaliers pour

l'identification et la qualification des paysages – Jean-François Seguin p. 8

La coopération transfrontalière et les paysages : expériences wallonnes

Mireille Deconinck p. 9

Le Projet Planarch 2 : Intégration de l'archéologie dans la planification

spatiale – Marie-Jeanne Ghenne et John Williams p. 11

L'Atlas des paysages de l'Espagne et du Portugal

Maria José Festas et Margarita Ortega Delgado p. 12

Au centre et à l'est

L'identification des paysages transfrontaliers

Arthur Spiegler et Gernot Stöglehner p. 14

Le projet transnational « Paysages culturels » : protéger les paysages

pour renforcer les identités régionales et les économies locales

Józef Hernik, Burkhardt Kolbmüller, Jacek Pijanowski et Agnieszka Waś... p. 16

La coopération transfrontalière pour la préservation du paysage

dans la vallée de la Drave, en Croatie et en Hongrie

László Fenyősi, Balázs Trócsányi, Mirna Bojić et Gábor Kiss p. 18

Un paysage transfrontalier entre l'Autriche et la Hongrie

autour du lac de Neusiedl-Fertő – Eva Konkoly-Gyuró p. 22

Les forêts du Bassin du Nistru moyen en Moldova et en Ukraine

Aurel Lozan et Andrei Dumbraveanu p. 24

Projets de coopération transfrontalière dans le Sud-Caucase : REC-Caucase

Nune Harutyunyan p. 26

Paysages européens de Noël : approche transfrontalière

Alexander V. Drozdov p. 28

Au sud

Une proposition de méthodologie commune de lecture du paysage

Lionella Scazzosi et Anna Rossi p. 30

L'Observatoire européen du paysage de l'Arc latin

Angelo Paladino, Domenico Nicoletti et Christine Garnerio Morena p. 32

Analyser et valoriser les paysages méditerranéens pour préserver

leur diversité – Nataša Bratina Jurković p. 33

Le projet « CôteàCôte : une mer racontée par ses rives » pour

une coopération des paysages méditerranéens – Jean Guy Ubiergo p. 35

Coopération des régions méditerranéennes et promotion

des bonnes pratiques pour le paysage – Andreas Hildenbrand Scheid p. 36

La coopération en Europe et au-delà

Le fleuve comme infrastructure culturelle – Romeo Farinella p. 38

Le Réseau européen des géoparcs, un potentiel à exploiter pour la mise

en œuvre de la Convention européenne du paysage – Martina Paskova p. 39

Le rôle du paysage dans la coopération entre l'Andalousie et le Maroc

Florencio Zoido Naranjo p. 41

Vers une coopération transfrontalière en faveur du paysage. « L'Andalousie

et le nord du Maroc », un modèle à suivre – Abdelouahab Idelhad p. 42

L'Alliance des paysages culturels du patrimoine mondial – Luciano Sanchez p. 43

La coopération pour les paysages transfrontaliers

Alberto A. Herrero de la Fuente p. 44

Des étudiants « ambassadeurs du paysage » – Yves Michelin p. 45

Conclusion

Au Conseil de l'Europe : vers un développement de la coopération transfrontalière

en faveur du territoire et du paysage – Maguelonne Déjeant-Pons p. 46

Éditeurs responsables

Robert Palmer, Directeur de la culture
et du patrimoine naturel et culturel
du Conseil de l'Europe

Daniel Théron, Adjoint au Directeur
de la culture et du patrimoine culturel
et naturel du Conseil de l'Europe

Directeur de la publication

Maguelonne Déjeant-Pons, Chef
de la Division du patrimoine culturel,
du paysage et de l'aménagement
du territoire du Conseil de l'Europe

avec la collaboration de

Alison Cardwell, Administratrice,
Division du patrimoine culturel,
du paysage et de l'aménagement
du territoire du Conseil de l'Europe
Béatrice Sauvageot, Assistante,
Division du patrimoine culturel,
du paysage et de l'aménagement
du territoire du Conseil de l'Europe

Conception et rédaction

Amy Ruffle
Kristel Jurado
Claudio Corsi

Imprimeur

Bietlot – Gilly (Belgique)

Les textes peuvent être reproduits
librement, à condition que toutes les
références soient mentionnées et qu'une
copie soit envoyée à l'éditeur. Tous droits
de reproduction des illustrations sont
expressément réservés.

Les opinions exprimées dans
cette publication n'engagent que
la responsabilité de leurs auteurs
et ne reflètent pas nécessairement
les vues du Conseil de l'Europe.

© Photo de couverture : James Thew –
Fotolia.com

**Ce numéro a été réalisé avec
le soutien de l'Office fédéral suisse
de l'environnement, des forêts
et du paysage**

Les paysages transfrontaliers – un défi à multiples approches et parfois contradictoire



Service photo du Conseil de l'Europe

Les paysages transfrontaliers – une approche contradictoire ?

Dans son article 9 la Convention européenne du paysage (Convention de Florence, 20 octobre 2000) engage les Parties à coopérer de façon transfrontalière au niveau local et régional et à mettre en œuvre des projets communs pour la mise en valeur du paysage. Que cela veut-il dire concrètement ? Au premier abord cette disposition semble se contredire. Elle ne peut en effet être comprise et avoir de l'effet que si elle est lue et comprise avec l'esprit de la convention et des autres dispositions. Comme nous allons le voir, une grande sensibilité politique est nécessaire pour la compréhension et la mise en pratique de cette disposition.

Comme point de départ central il y a le respect du principe de subsidiarité et les principes constitutionnels étatiques, c'est-à-dire l'organisation de l'Etat respectif et la répartition des compétences (Art. 4) : en règle générale les relations envers d'autres Etats sont du ressort du plus haut niveau étatique, mais il y a des exceptions plus ou moins larges dans plusieurs pays.

D'autre part, la notion de paysage qui est à la base de la Convention, exige la collaboration des collectivités régionales, des acteurs et de la population, afin d'identifier les paysages, de les caractériser, de formuler des objectifs de protection et de développement et bien évidemment de développer des projets communs et transfrontaliers en relation avec le paysage. Le défi de l'esprit de participation consiste à tenir compte des besoins des populations régionales compte tenu de la mobilité croissante et de leur éloignement de leur terroir sans pourtant créer un étalement paysager homogène. Concrètement cela veut dire que la participation ne peut se faire sans être guidée par des experts (régionaux), mais également par des spécialistes ayant une compréhension du paysage vaste.

La divergence exposée ci-dessus ne doit en aucun cas être une barrière pour l'encouragement de paysages transfrontaliers et de projets paysagers. Par contre elle exige la sensibilisation du public et des acteurs en ce qui concerne les principes de l'approche au paysage ainsi que pour les valeurs paysagères régionales et locales – seulement de cette manière ces valeurs spécifiques pourront ensuite servir pour s'identifier avec le paysage et le mettre en valeur et devenir une proposition unique de vente. De la créativité pour trouver des solutions de même qu'une bonne collaboration, si possible non bureaucratique, sont requises entre les différents niveaux intra-étatiques (collaboration verticale) et les instances officielles de tous les niveaux entre les Etats concernés (collaboration horizontale). Les projets paysagers concrets ne voient souvent pas le jour grâce à une politique paysagère spécifique, mais naissent comme sous-produit d'une politique sectorielle pertinente pour le paysage (« drivers ») ou sont déclenchés par des conflits spatiaux concrets. La collaboration multisectorielle à l'intérieur d'un Etat, mais aussi entre les différents Etats engagés est de mise. Seulement de cette manière ce n'est pas un « paysage résiduel » aléatoire, mais un vrai projet de développement paysager qui naît, basé sur des fondements et des objectifs clairs et compréhensibles

Les paysages transfrontaliers – une multitude d'approches

Les paysages transfrontaliers nous donnent aussi la possibilité de nous rendre compte de la multitude d'espaces naturels, de cultures, de mentalités, de développements historiques en Europe ainsi que du développement paysager qui en résultent. Causes et conséquences, point de départ et développements – souvent ils ne s'expliquent pas, souvent ils sont même interchangeable. Ils nous font remarquer que tout peut être vu et expliqué de différents points de vue, mais également utilisé pour différents buts. A elle seule l'interprétation du terme de paysage transfrontalier est variée et souvent ambiguë :

- Que sont les frontières ? Les frontières territoriales ? Topographiques, climatiques, culturelles, linguistiques, religieuses, ethniques, géologiques, mentales ?
- Est-ce que les paysages sont différents d'un côté de l'autre de la frontière d'un Etat parce qu'ils se sont développés différemment ou est-ce qu'une frontière se trouve ici parce que les conditions naturelles ont façonné des paysages différents et que d'autres peuples, d'autres personnes les ont utilisés et développés différemment ?
- Est-ce que les paysages sont façonnés par les territoires marqués et délimités par l'homme ou les paysages sont-ils le résultat de relations et de dépendances fonctionnelles ?
- Est-ce qu'un fleuve est l'artère, une montagne la colonne vertébrale d'un paysage ou est-ce que les rivières et les montagnes séparent différents paysages ? Est-ce que la frontière d'un Etat délimitée par la rivière ou la montagne est naturelle ou artificielle ?
- Certains paysages forcent l'homme à surpasser des limites, d'autres le laissent butter contre leur limites.
- Si les paysages perdent de plus en plus leur caractère, et donc leur identité, alors leurs frontières s'estompent et se perdent aussi – s'agit-il dans ce cas là encore de paysages ?
- Les paysages virtuels ont n'importe quel nombre d'acteurs, ils peuvent être partout, ils n'ont pas de début, pas de fin ; ils n'ont pas non plus de frontières – s'agit-il encore de frontières ?
- Comment se présente l'avenir des paysages ?

J'espère qu'avec cette « expérience limite paysagère » on puisse encourager une compréhension nouvelle, créer des ponts, développer des nouveautés ensemble. Donnons une nouvelle signification aux frontières paysagères, pour que nous puissions continuer à trouver des paysages diversifiés en Europe !

Andreas Stalder

Vice-Président du Comité directeur pour le patrimoine et le paysage du Conseil de l'Europe (CDPATEP), Berne, Suisse
andreas.stalder@bafu.admin.ch

La traversée des frontières : vers un paysage européen commun

Grâce à la coopération transfrontalière, le paysage devient un objet de partage. Elle nous permet d'explorer de nouveaux lieux, de faire de nouvelles rencontres et de trouver de nouvelles manières de « voir », autant de bienfaits qui servent les objectifs de la Convention européenne du paysage et ceux de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société en renforçant la compréhension entre pays et cultures et en contribuant à préciser la définition du patrimoine culturel de l'Europe.

Le paysage est l'une des plus importantes composantes de notre patrimoine commun. Il offre un « langage » commun qui procède du seul fait d'être humain – le paysage désigne une partie de territoire telle qu'elle est perçue par ses habitants – et transcende toute notion de nationalité, de race, de religion ou de culture. Mais comment définir le « paysage européen » ? D'aucuns prétendent qu'il ne peut y avoir de paysage européen car le paysage n'existe qu'à travers des perceptions locales ou nationales, et que l'échelle européenne est, de ce point de vue, trop

vaste. Certes, il est plus facile de reconnaître tel ou tel territoire ou type de paysage (le Périgord ou la *dehesa*, par exemple) que le « paysage européen », mais n'importe quelle combinaison de paysages en Europe est, par nature, typiquement européenne, et pas américaine ni africaine. Il existe bien un paysage européen, et la coopération transfrontalière – programmes et projets, ateliers et échanges – offre un excellent moyen de le comprendre.

Travailler par-delà les frontières élargit les perceptions et ouvre de nouvelles perspectives. Voir d'autres paysages (de préférence en compagnie de ceux qui les « possèdent ») fait surgir une vision européenne du paysage. De plus, voir nos propres paysages à travers les yeux de collègues et d'amis d'autres pays nous amène à réviser les perceptions que nous avons, même de territoires très familiers ; et, si nous franchissons une frontière, nous pouvons aussi regarder depuis « l'autre côté » et ré-imaginer notre propre paysage.

Souvent, des différences marquantes apparaissent entre des paysages présen-

tant une topographie ou un climat semblables, mais divisés par des frontières politiques ; ce qui montre bien que la culture contribue à façonner le paysage. Pourtant, l'incidence des frontières nationales sur le paysage est moins évidente si l'on songe que toutes ces divisions sont très récentes par rapport à l'ancienneté des paysages qu'elles traversent. Les différences locales nées de l'esprit du lieu sont importantes, certes, mais une comparaison transfrontalière des territoires fait apparaître des similitudes paneuropéennes plus profondes liées à des fondements culturels tels que les types d'agriculture, les structures sociales et les processus fonctionnels historiques.

Ces dernières années, j'ai eu l'immense chance de participer à plusieurs projets transfrontaliers ou paneuropéens. C'est pourquoi, aujourd'hui, mon paysage européen devient une collection très bigarrée d'images, de souvenirs et d'interprétations, un collage de l'Europe, un kaléidoscope en perpétuel mouvement qui, pourtant, me parle de plus en plus invariablement de l'« Europe ».



Paysage du Portugal (Dehesa)

Les Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, organisés par le Conseil de l'Europe en partenariat avec différents pays, en sont une parfaite illustration, permettant aux participants non seulement de voir de nouveaux paysages mais aussi de s'interroger sur ce qu'ils signifient pour

les habitants comme pour les visiteurs. Plus concrètement, une récente action Cost (A27, *Landmarks*) a donné lieu à de nombreuses comparaisons transfrontalières, notamment sous la forme de visites d'échange, de projets communs (entre la Grèce et l'Islande, par exemple) et de publications d'une vue d'ensemble sur la

manière de conceptualiser, d'étudier, de gérer et de protéger le paysage dans treize pays différents. *European Pathways to the Cultural Landscape*, projet plus ancien mené dans le cadre du programme Culture 2000, a permis de comparer le paysage et les réactions au paysage dans douze sites de huit pays et de montrer différentes perceptions du paysage à travers le prisme de récits.

Eucaland (Culture 2007) est un projet en cours qui étudie la contribution de l'activité agricole passée et présente au paysage de l'Europe. L'objectif est de créer une classification provisoire du paysage agricole à l'échelle de l'Europe afin d'affiner la lecture du paysage au niveau européen. Ce type de projets, comme les ateliers transfrontaliers français, nous aide à regarder au-delà des perceptions nationales ou locales, perceptions qui ont fait ressortir le caractère unique de chaque pays sans relever ce qu'elles avaient profondément en commun. Dans tout territoire, dans tout paysage, peuvent coexister des valeurs à la fois locales et transnationales.

Le travail transfrontalier dépasse et transcende toutes les frontières, quelles qu'elles soient. Tout en révélant ce que peut signifier le « paysage en tant que patrimoine commun », il élargit notre point de vue et notre compréhension sur le processus de gestion des paysages. En retour, le paysage offre à la coopération transfrontalière un champ d'étude et d'action fécond. A ce jour, le paysage a fait l'objet de nombreux projets transfrontaliers ou paneuropéens fructueux, ainsi qu'en témoigne ce numéro de la revue du Conseil de l'Europe *Futuropa*, mais les prochaines années – grâce à des programmes de l'Union européenne bénéficiant d'un financement Fes-Cost, FP7, Culture 2007 ou Era-net – offriront certainement beaucoup d'autres opportunités d'exploiter la coopération transfrontalière afin d'envisager le paysage au niveau non seulement européen mais aussi local ou national.

Graham Fairclough

*Chef de la caractérisation des paysages,
English Heritage, Londres, Royaume-Uni
Graham.fairclough@english-heritage.org.uk
www.english-heritage.org.uk/characterisation*



Paysage du Périgord, France

Coopération multilatérale des pays nordiques pour la préservation du paysage

Le contexte nordique – de vastes espaces

Avec une densité de 21 habitants au kilomètre carré, la région nordique est l'une des plus faiblement peuplées d'Europe. Ses 25 millions d'habitants sont juste assez nombreux pour couvrir le territoire. La vaste part de paysage par habitant est un trait commun à la plupart des pays nordiques, ce qui est à la fois un atout et un défi en termes d'aménagement, de gestion et de protection des paysages.

L'image de marque du paysage nordique procède pour beaucoup de l'idée d'une immensité désolée. La publicité et le tourisme cultivent soigneusement les images extraordinaires que le Nord doit à sa nature sauvage, à ses forêts à perte de vue, à ses archipels et à sa lumière si singulière, ce dont les deux secteurs mesurent parfaitement le potentiel économique. Mais ces vastes espaces ont, de toute évidence, aussi leurs inconvénients. Ainsi de nombreuses communes rurales sont-elles confrontées à une situation qui n'a rien d'extraordinaire, à savoir la diminution rapide de leur population. Cette tendance ne s'observe sans doute pas exclusivement dans les contrées nor-

diques, mais vu le peu d'habitants des communes en question, le défi à relever est de taille.

Une longue tradition de coopération multilatérale

Les pays nordiques sont liés par leur histoire et leur culture communes, et aussi, dans une large mesure, par des similarités linguistiques. Si la première union politique remonte aux années 1397-1523, l'époque contemporaine voit les pays nordiques coopérer étroitement sur des questions politiques depuis une cinquantaine d'années. Cette coopération jette aussi les bases d'une approche commune des enjeux du paysage.

Le Conseil nordique, établi en 1952, sert de cadre à la coopération parlementaire du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, et des territoires autonomes du Groenland, des îles Féroé et des îles Åland. Au nombre des premiers succès de cette instance, dans les années 1950, figurent notamment l'union des passeports, le marché commun du travail et des conventions en matière de politique sociale.



Le Conseil nordique des Ministres, établi en 1971, est une instance de coopération intergouvernementale. Sous l'égide du Comité de hauts fonctionnaires chargés des questions d'environnement (ci-après EK-M), le groupe de travail sur la nature, le plein air et l'environnement culturel (ci-après NFK) traite un large éventail de thèmes, dont la diversité biologique, le paysage, l'environnement culturel et les loisirs de plein air. Dans le domaine du paysage et de l'environnement culturel, il apporte son soutien à des propositions nordiques conjointes pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Grâce aux travaux du Conseil nordique des Ministres, la coopération nordique peut se prévaloir d'une solide approche multilatérale de la problématique du paysage.

Mesures intergouvernementales

Les organismes nationaux chargés de l'application de la Convention européenne du paysage coopèrent dans le cadre du Conseil nordique des Ministres, dont le plan d'action pour l'environnement 2005-2008 a fait de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage un domaine de coopération prioritaire. Le NFK a apporté son soutien à un ensemble d'initiatives-clés :



Ålesund, centre-ouest de la Norvège



Pål-Nils Nilsson

Odensbacken, Suède centrale



Leif Gren

Eyafjordur, côte nordique de l'Islande



Søren Rasmussen

Sjællands Odde, Danemark central

pour la coopération dans l'application de la convention. Le projet figure dans le rapport : *Nordens landskap* (76 pages en norvégien). TemaNord 2003:550.

- Un atelier nordique, tenu en septembre 2004 en Norvège, avec un échange de vues sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage dans le cadre de l'aménagement local et régional, suivi de la création d'un réseau nordique de personnes concernées par ces questions. L'atelier est présenté dans le rapport : *Implementering av den europeiske landskapskonvensjonen i lokal og regional planlegging i Norden* (55 pages en norvégien). ANP 2005:771.
- Un atelier nordique, tenu en septembre 2007 en Suède, ayant permis de consolider le réseau de coopération nordique sur le paysage et l'environnement culturel, et d'asseoir les bases de l'élaboration de projets nordiques communs. Rapport : *Landskap i förändring* (74 pages en suédois). TemaNord 2008:581.

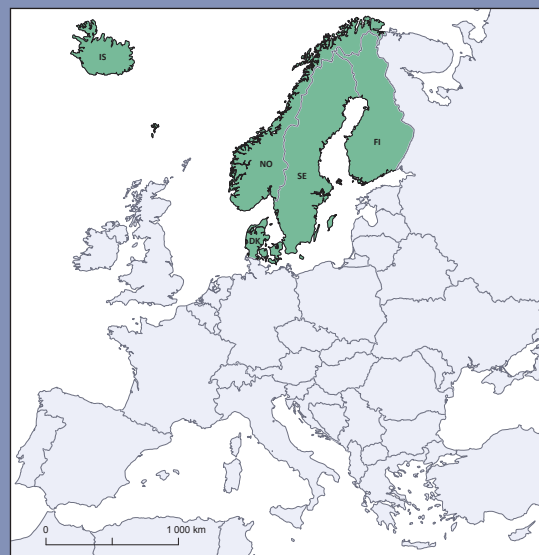
Outre ces initiatives, le Conseil nordique des Ministres a appuyé un certain nombre de projets conjoints de préservation de la nature et du patrimoine culturel présentant un intérêt particulier sous l'angle du paysage.

Perspectives

La coopération nordique actuelle est consciente de la nécessité de prendre des mesures plus concrètes et s'y emploie. Il y a lieu de s'attacher en particulier aux aspects et aux choix politiques liés à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, et de resserrer les liens entre la gestion du patrimoine naturel et celle du patrimoine culturel, pour enrichir l'un et l'autre.

Trois étapes initiales devraient permettre d'explorer les possibilités en la matière :

- la Convention européenne du paysage confère un nouveau sens à la notion de paysage. La sensibilisation est essentielle à la mise en œuvre. Il faut donc que tous les acteurs de l'aménagement du territoire, au niveau opérationnel ou décisionnel, soient conscients de la nature des paysages (selon la définition qu'en donne la Convention), de ce qu'ils signifient en termes de qualité de vie et du type de forces qui les modifient;



Carte de la Région nordique

- les cadres institutionnels de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sont légèrement différents d'un pays à l'autre. Il faudrait par conséquent un projet examinant la répartition des compétences dans chaque pays, les autorités concernées et les procédures en place au niveau du gouvernement pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit de donner une meilleure vue d'ensemble de la situation dans les divers pays en vue de faciliter la coopération;
- les pays nordiques devraient adopter un programme d'action commun pour la préservation du paysage. La coopération devrait s'appuyer sur l'expertise particulière de chaque pays dans différents domaines et promouvoir une perspective nordique également à l'échelle nationale.

Jerker Moström

Conseil suédois du patrimoine national,
Stockholm, Suède
jerker.mostrom@raa.se

Audun Moflag

Ministère de l'Environnement, Oslo, Norvège
Audun.moflag@md.dep.no

Avec la contribution de :

Søren Rasmussen

Ministère de l'Environnement,
Copenhague, Danemark
srs@blst.dk

Ragnheiður Þórarinsdóttir

Sérfræðingur
Ministère de l'Éducation, des Sciences
et de la Culture, Reykjavík, Islande
ragnheidur.h.thorarinssdottir@mrn.stjr.is

Satu Mikkonen-Hirvonen

Conseil national des Antiquités,
Helsinki, Finlande
satu.mikkonen-hirvonen@nba.fi

- Un premier projet sur les suites données à la Convention européenne du paysage, présentant les travaux menés sur le paysage dans les pays nordiques, et définissant des priorités communes

L'expérience des ateliers français transfrontaliers pour l'identification et la qualification des paysages

On entend souvent dire de la Convention européenne du paysage qu'elle est un instrument innovant. Ce qualificatif louangeur reflète-t-il la réalité ou n'est-il que le résultat d'une incantation liée à une tradition en cours dans les réunions internationales ?

A mes yeux, et cela n'étonnera personne, la Convention européenne du paysage est réellement innovante. Elle a en effet généré de véritables et significatifs progrès dans la politique du paysage mise en œuvre en France, et sans doute dans beaucoup d'autres pays. Ces progrès ont été rendus possibles parce que cette Convention a déstabilisé plusieurs de nos habitudes, voire quelques-unes de nos certitudes. Elle a en effet déplacé plusieurs centres de gravité de la conception que nous avions du paysage. Les innovations que porte la Convention ne sont en réalité pas originales et les concepts qui les portent avaient déjà été formulés par certains scientifiques, géographes et sociologues notamment. Mais ces concepts n'avaient pas, ou si peu, encore diffusé dans les textes juridiques. Ces apports de la recherche à un texte de caractère juridique sont dus en particulier à l'engagement d'Yves Luginbühl, qui fut l'un des deux rédacteurs de la version non juridique de la convention. Cette complicité entre chercheurs et administratifs reste aujourd'hui un événement trop rare et l'un des défis encore à relever.

La Convention européenne du paysage prévoit que « les travaux d'identification et de qualification [des paysages] seront guidés par des échanges d'expériences et de méthodologies, organisés entre les Parties à l'échelle européenne en application de l'article 8 », lequel énonce que « les Parties s'engagent à coopérer pour renforcer l'efficacité des mesures prises conformément aux articles de la présente Convention, et en particulier [...] à offrir une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage ».

Pour mettre concrètement en œuvre ces dispositions et, dans le même temps, préparer une nouvelle version de la Méthode pour des Atlas de paysages, utilisée en France depuis 1994, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer a pris, en 2005, l'initiative d'organiser

une série d'ateliers transfrontaliers sur l'identification et la qualification des paysages :

- Atelier transfrontalier France-Wallonie,
- Atelier transfrontalier France-Espagne,
- Atelier transfrontalier France-Italie,
- Atelier transfrontalier France-Angleterre,
- Atelier transfrontalier France-Catalogne.

La méthode française des Atlas de paysages s'enrichit en permanence de ces échanges d'expériences et de méthodologies, en 2005 avec la Wallonie, en 2006 avec l'Espagne, en 2007 avec l'Italie, en 2008 avec l'Angleterre et en 2009 avec la Catalogne...

L'idée de ces ateliers est tout à fait simple : *a priori*, les paysages forment un continuum qui ne se dissout pas au passage des frontières. Les ateliers sont organisés sur des territoires qui, bien qu'étant séparés par une frontière entre Etats, présentent des caractéristiques géographiques et paysagères communes. Ces proximités et similitudes permettent une bonne comparaison des méthodes employées et des résultats obtenus.

Le travail de l'atelier commence en fait bien avant : une documentation est rassemblée et mise à disposition des participants un mois avant. L'atelier lui-même commence sur le terrain, où chacun peut confronter sa lecture du paysage découvert à la présentation de sa description dans la méthode employée de part et d'autre de la frontière. Cet indispensable travail « les pieds sur terre » se poursuit en salle par une discussion et un échange de vues approfondis. L'atelier s'achève par la formulation collective des conclusions qui sont rédigées « en direct » par projection sur écran.

Pour abaisser les coûts, ces ateliers sont organisés sur la base du volontariat : chacun prend en charge ses propres frais de déplacement et de séjour et la Direction régionale de l'environnement concernée en France met les ressources locales au service de l'atelier. Le nombre des participants est volontairement limité à une trentaine pour que la participation active de chacun soit favorisée. Enfin, la plupart du temps, la traduction n'est pas assurée, chacun étant invité à parler dans sa langue afin de limiter les contresens introduits par l'usage d'une langue d'échange qui trahit

le plus souvent les sens réels des mots du paysage. Des personnes bilingues sont toutefois invitées pour préciser, lorsque nécessaire, le sens de certains mots ou concepts employés. Ce point est fondamental car les termes liés au paysage en usage dans les différentes langues fourmillent de « faux amis ». Expérimenté par ces ateliers transfrontaliers, j'ai pris pour habitude de ne plus chercher la traduction « littérale » de tel ou tel mot mais, plus utilement, d'en saisir les équivalences entre langues, entre cultures, entre vocabulaires scientifiques et techniques.

Chaque atelier examine un point spécifique des travaux d'identification et qualification des paysages : avec les Wallons, le sommaire, c'est-à-dire l'ensemble des thèmes et sujets à étudier, avec les Espagnols, la question des unités, structures et éléments de paysage, avec les Italiens, la prise en compte des perceptions locales, avec les Anglais, les dynamiques et avec les Catalans, les usages des Atlas de paysages. Sont aussi toujours invités quelques experts ou praticiens d'autres pays européens ou de disciplines cousines (comme l'écologie du paysage) afin que les conclusions soient plus et mieux réfléchies. En matière de paysages, on ne fait jamais trop appel à l'intelligence collective.

Ce principe d'intelligence collective est à mes yeux l'un des apports les plus importants de la Convention européenne du paysage. Les ateliers transfrontaliers en sont représentatifs parce que non seulement plusieurs parties à la Convention y participent, mais aussi parce qu'ils réunissent des représentants des autorités publiques, Etats, régions, provinces et communes, des scientifiques, des praticiens et des ONG. Ceci montre qu'un dispositif léger, où chacun apporte sa contribution, est efficace et vient utilement compléter les Réunions des Ateliers organisés du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Jean-François Seguin

Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage,
Chef du bureau des paysages,
Ministère de l'écologie et du développement durable et de la mer, France
Jean-Francois.seguin@developpement-durable.gouv.fr

La coopération transfrontalière et les paysages : expériences wallonnes

Territoire de taille modeste, la Région wallonne développe cependant 1231 km de frontières. La France, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas sans oublier la Région flamande, autre grande région institutionnelle de Belgique, bordent la Wallonie sans que de véritables barrières physiques n'en marquent les limites. Dans ce contexte, la coopération transfrontalière prend tout son sens. En effet, une large part de la population wallonne habite à proximité d'une frontière et les paysages ne connaissent pas les limites administratives.

La Convention européenne du paysage, en vigueur en Belgique depuis 2005 et que la Région wallonne a ratifiée dès 2001 prévoit une série de mesures particulières parmi lesquelles l'identification et la qualification des paysages, l'assistance mutuelle et l'échange d'informations et de s'intéresser aux paysages transfrontaliers.

Dans un subtil mélange de toutes ces mesures, la Région wallonne a engagé une série d'actions, certaines abouties, d'autres toujours en cours.

L'Atelier transfrontalier France-Wallonie et les atlas des paysages

En France, depuis 1994, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer élabore des atlas de paysages. Depuis 2001, en Région wallonne, des travaux de même nature étaient envisagés. L'Atelier organisé à Monthermé en septembre 2005 avait pour objectif de susciter un échange d'ex-

périences de cette démarche d'identification et de qualification des paysages et de poursuivre la réflexion sur l'amélioration opérationnelle de la méthode.

Un des résultats de cet échange fut l'élaboration d'une « grille de lecture des Atlas de paysages » permettant de mettre en évidence les éléments constitutifs d'un tel document.

Confortée par cet Atelier transfrontalier, la Région wallonne a alors décidé de se lancer dans la production d'atlas de paysages et en a confié la réalisation à la Conférence permanente du développement territorial (Cpdt)¹ accompagnée d'un groupe de travail constitué d'experts en la matière.

Au départ du travail des « Territoires paysagers de Wallonie »², l'échelle territoriale choisie est celle des ensembles paysagers. La Wallonie en compte treize.

Ces « Atlas des paysages de Wallonie » sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. Abondamment illustrés, ils se veulent accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs.

Le premier tome de cette collection, qui à terme couvrira toute la Wallonie, a été publié début 2008 et concerne l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, territoire frontalier des Pays-Bas et de l'Allemagne. Il est consultable et téléchargeable sur le site de la CPDT.

La première partie de l'Atlas permet de comprendre la formation des paysages wallons et plus spécifiquement de ceux de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Elle fournit les principales clés de lecture des paysages actuels ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la seconde partie, le lecteur pourra découvrir les éléments qui caractérisent les paysages plus locaux ainsi que les enjeux qui découlent de ces observations, enjeux qui s'expriment en termes de conservation, de gestion et d'aménagement des paysages.

Les projets Interreg

Les fonds structurels européens ont constitué pour certaines structures locales et acteurs de terrain une opportunité de développer un projet paysage en partenariat avec l'Administration³.

Dans ce cadre, le parc naturel des Deux Ourthes associé à la Fondation *Hëllef fir d'Natur* du Grand Duché de Luxembourg a réalisé un topo-guide de randonnée transfrontalière intitulé « La Traversée des pays et des âges ».

L'objectif de cette démarche est ambitieux et multiple ; il allie le développement touristique durable, la sensibilisation des populations à leur cadre de vie et la valorisation du patrimoine paysager de l'Ardenne.

Le guide décrit les panoramas exceptionnels qui émaillent, ça et là, la randonnée, mais aussi les paysages paraissant au premier coup d'œil peu spectaculaires mais qui recèlent, en vérité, les traces d'un passé souvent ignoré. Vestiges de constructions, structures agraires anciennes, toponymes... Tous ces éléments qui méritent autant d'attention que les paysages dits « remarquables » et peuvent améliorer la lecture que l'on a d'un paysage, la compréhension de ses enjeux, la détermination des pressions auxquelles il est soumis et de ses évolutions probables.

Ces descriptions et analyses sont exposées au moyen d'une clé d'entrée originale et attrayante. En effet, qu'il s'agisse d'une voie romaine, d'axes cadastraux majeurs mis en place durant l'Antiquité ou d'une voie postale utilisée à l'aube des Temps Modernes, les chemins empruntés par la « Traversée des pays et des âges » ont tous une très longue histoire.



Les participants à l'atelier franco-espagnol

Jean-François Seguin

La randonnée, d'une longueur de 48 km, est balisée, tout comme des chemins permettant des circuits raccourcis.

Le topo-guide s'accompagne d'une cartographie, à l'échelle 1/25.000^e, reprenant le tracé des différents chemins. Il comporte aussi une série d'adresses utiles (hébergements, restauration...).

Un autre projet financé par les fonds Interreg IV vient de débuter. Il s'agit de la mise en place d'un observatoire photographique transfrontalier des paysages.

Ce projet est né en 2007 de la volonté, du côté français du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et du côté wallon, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, réunis en un Parc naturel transfrontalier du Hainaut, de s'engager en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages et d'en suivre les transformations.

L'observatoire est destiné à illustrer le territoire et son devenir, sur la base d'une participation citoyenne soutenue ; il peut constituer un outil d'aide à la décision pour veiller à une harmonie entre les paysages actuels et à venir.

Il s'agit d'un projet qui allie approche technique et approche sensible. En effet, l'observatoire transfrontalier des paysages se veut :

- un outil de connaissance : connaître et rendre compte de la diversité des paysages grâce à la constitution d'un fond photographique ;
- un outil d'analyse : observer et évaluer les évolutions paysagères, rapides ou lentes ;
- et un outil de mobilisation : sensibiliser et impliquer les différents acteurs et les habitants à l'évolution des paysages locaux.

S'inspirant d'autres expériences menées en Wallonie et en France, voire dans d'autres pays, ce projet, aidé d'un Comité de pilotage lui aussi transfrontalier, est actuellement en phase de démarrage.

Il est donc trop tôt pour en livrer les enseignements ; ce sera pour plus tard.

D'autres expériences auraient pu être évoquées mais ces quelques exemples illustrent la manière dont la Région wallonne entend respecter les engagements qu'elle a pris en ratifiant la Convention européenne du paysage.



Borne 271 entre Gouvy (Belgique) et Winrange (Luxembourg)

Gislaine Devillers
1^{re} attachée

Service public de Wallonie, DG04

Division du Patrimoine, Belgique

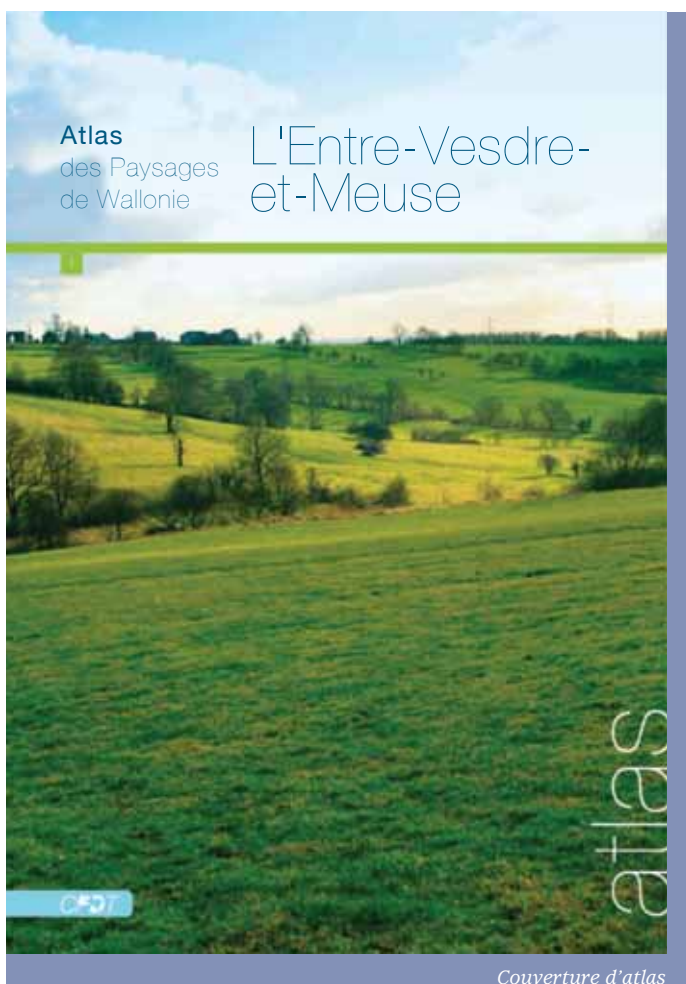
E-mail : gislaine.devillers@mrw.wallonie.be

Mireille Deconinck
Attachée

Service public de Wallonie, Division de

l'Aménagement et de l'Urbanisme, Belgique

E-mail : mireille.deconinck@spw.wallonie.be



Couverture d'atlas

¹ Pour plus d'informations :

<http://cpdt.wallonie.be/index.php>

² « Les territoires paysagers de Wallonie » (2004) Conférence permanente du développement territorial, Etudes et Documents 4, Ministère de la Région wallonne.

³ Pour plus d'informations voir les Cahiers de l'Urbanisme n° 64, juin 2007, pages 68-73.

Le Projet Planarch 2 : intégration de l'archéologie dans la planification spatiale

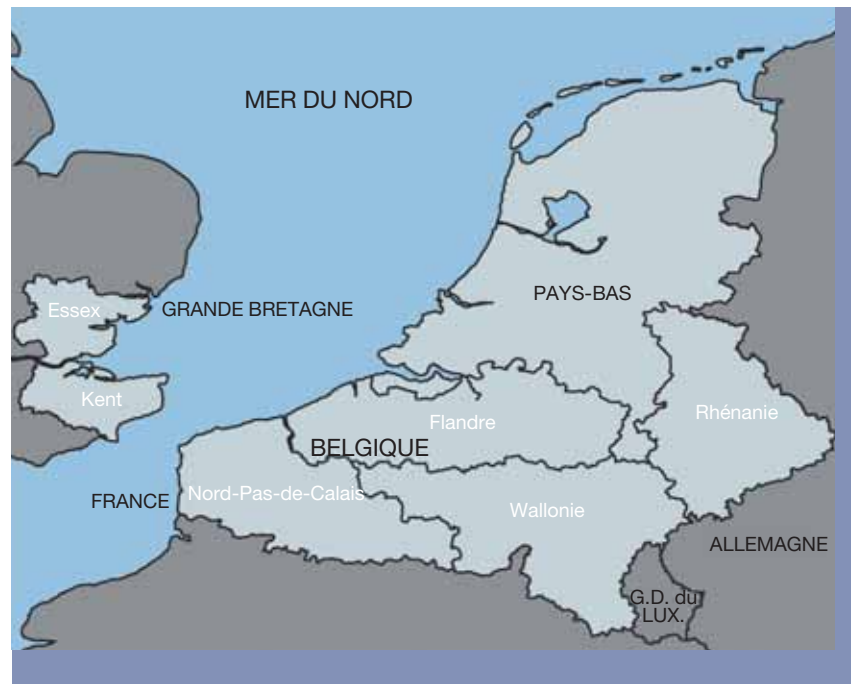
Le partenariat Planarch a été mis en place à la fin des années 1990 dans l'objectif d'améliorer la prise en compte du patrimoine et de l'archéologie dans la planification spatiale. Deux projets ont ainsi été soutenus dans le cadre du programme Interreg Europe du Nord-Ouest (volets IIC et IIIB) ; menés sous la direction du Conseil du Comté de Kent (*Kent County Council*), ils ont réuni des acteurs majeurs de la gestion du patrimoine culturel en Angleterre, en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Le projet Planarch 2, lancé en 2004, était centré sur le « cycle du patrimoine », qui se décompose de la manière suivante : identification, évaluation, gestion et promotion – sans oublier la compréhension, qui joue un rôle fondamental dans ce processus dans la mesure où elle détermine notre lien avec les vestiges archéologiques, tout en étant elle-même influencée par ce lien.

L'étape de l'« identification » a consisté à examiner le rôle des inventaires recensant les sites et monuments du patrimoine, tant sous l'angle de la planification spatiale que pour permettre au grand public d'avoir accès à ces témoignages du passé.

Dans la partie intitulée « évaluation », les partenaires se sont demandé comment améliorer la prise de décision concernant les propositions de planification. Plus spécifiquement, les sujets abordés au cours de cette étape ont porté sur l'archéologie de terrain, les recherches, la photographie aérienne et les problèmes relatifs à l'archéologie en zones humides.

Le volet « gestion » a notamment permis de passer en revue les différentes approches du patrimoine culturel adoptées dans le cadre des études d'impact sur l'environnement (EIE) conduites dans la zone Planarch. Menées en application d'une même directive européenne, ces études peuvent néanmoins donner lieu à des pratiques très diverses, dont les points forts et les points faibles ont été analysés. Ces travaux ont abouti à l'élaboration de recommandations et de principes directeurs relatifs à la prise en compte du patrimoine culturel dans les EIE. Ces derniers, soutenus par l'Association européenne des archéologues (EAA) et le



Conseil archéologique européen (*Europæ Archaeologiae Consilium* – EAC), ont été présentés lors d'une réception organisée au Parlement européen, à Bruxelles, en novembre 2005.

Enfin, la partie « promotion » a essentiellement porté sur la façon de communiquer, non seulement avec les personnes impliquées dans le processus de planification, mais aussi, plus généralement, avec le grand public. En effet, le patrimoine européen n'est pas réservé à une élite ; il fait partie de notre identité collective. Par conséquent, il est important qu'il soit reconnu et valorisé par l'ensemble des Européens.

Face aux évolutions et aux pressions sociales et économiques actuelles, préserver l'environnement historique et montrer son utilité dans la société contemporaine restent deux tâches difficiles. Toutefois, la compréhension et le respect de nos

origines individuelles et collectives peuvent contribuer à resserrer les liens entre les populations européennes, qui seront ainsi plus fortes pour relever les défis du XXI^e siècle. Dans cette optique, les partenaires du projet Planarch réfléchissent actuellement sur la façon dont ils pourraient renforcer leur coopération, par exemple en mettant en route un projet Planarch 3 et divers autres travaux.

Les résultats du projet Planarch sont présentés sur le site www.planarch.org

Marie-Jeanne Ghenne

Archéologue, Service public de Wallonie,
Division de l'Aménagement du territoire
et de l'Urbanisme, Belgique
Marie.ghenne@spw.wallonie.be

John Williams

Ancien Directeur de la conservation
du patrimoine,
Conseil du Comté de Kent, Royaume-Uni

L'atlas des paysages de l'Espagne et du Portugal

Un projet novateur de coopération européenne pour la reconnaissance du paysage

En 1998, deux Etats européens, l'Espagne et le Portugal, décident de développer une approche coordonnée de leurs paysages. L'objectif poursuivi est triple : identifier, caractériser et cartographier la diversité paysagère ; étendre l'exercice à l'ensemble du territoire sous la forme d'un atlas ; enfin, faire du paysage l'un des nouveaux fondements d'une coopération élargie en matière d'aménagement du territoire, dans le cadre du processus territorial de l'Union européenne.

C'est ainsi qu'est présenté, dans le cadre du programme d'initiative communautaire Interreg IIC « Sud-Ouest européen », le Projet « Caractérisation et identification des paysages de la péninsule Ibérique et des territoires insulaires », sur proposition du ministère portugais de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et du ministère espagnol de l'Environnement. Deux équipes des universités d'Evora (Portugal) et de Madrid (Espagne) sont chargées de le mener à bien¹. Au terme de trois années de travaux communs, deux atlas distincts paraissent dans l'un et l'autre pays.

Le projet considère le paysage comme l'expression des liens séculaires que tissent les sociétés avec leur environnement ; il est une réalité « devenue l'une des composantes à prendre en compte par les politiques d'aménagement et de développement du territoire dans la conception des schémas territoriaux » et un « élément sur lequel intervenir pour

favoriser sa protection et sa conservation et viser à l'améliorer dans les processus de transformation de l'occupation du sol ».

Une méthodologie fondée sur la coopération, des paysages transfrontaliers en partage et deux atlas indépendants

Le Projet anticipe certains aspects qu'examinera ultérieurement la Convention européenne du paysage dans divers articles, à savoir : « Identification et qualification », contribution à la coopération européenne par la prise en compte de la dimension paysagère dans les programmes internationaux et identification des paysages transfrontaliers (articles 6, 7 et 8). La Convention assigne par ailleurs à chaque Partie trois tâches spécifiques : identifier ses propres paysages sur l'ensemble de son territoire, analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient et en suivre les transformations.

Les deux atlas s'attachent chacun à identifier et à caractériser les paysages sur la totalité du territoire national, c'est-à-dire tant ceux de la péninsule ibérique que ceux des îles (Madère, Açores, Baléares et Canaries).

Une typologie des paysages d'Espagne et du Portugal

Bien que les méthodologies soient différentes, les types de variables pris en compte dans chaque Etat sont les mêmes.

La méthode de travail mise au point permet d'établir une typologie hiérarchique distinguant trois niveaux : unités de paysage ou paysages, types de paysages, associations de paysages.

Les unités de paysage manifestent la diversité des paysages au niveau élémentaire. Chaque unité est définie par son homogénéité interne et ses différences avec les paysages voisins. Elle se caractérise par sa spécificité, laquelle découle des liens particuliers que les populations locales tissent et entretiennent avec leur territoire.

La description de chaque paysage s'appuie sur des formats normalisés intégrant les éléments fondamentaux de la

caractérisation territoriale et dynamique du paysage (organisation, dynamique, perception du paysage) et les valeurs paysagères. Les paysages analysés sont tous accompagnés d'un texte les inscrivant dans une perspective culturelle.

Les types de paysages représentent des regroupements de paysages dont on retrouve les structures fondamentales sur toute l'étendue du territoire. A l'échelle de travail de l'atlas, ils permettent une lecture synthétique, mais suffisamment détaillée des grandes configurations paysagères. Dans l'identification et la caractérisation des types de paysages, c'est le facteur régional, c'est-à-dire ici le processus de construction du paysage découlant de l'histoire propre à chaque territoire, qui est le plus souvent déterminant. La plupart des paysages de cet ordre de grandeur résultent de processus de longue durée qui se sont produits dans le cadre de territoires historiques relevant aujourd'hui du champ régional.

Au plus haut niveau de la taxinomie, les associations de paysages englobent des types de paysages semblables de par leur configuration topographique, leurs caractéristiques bioclimatiques et leur organisation générale en termes d'occupation des sols. Dans la plupart des cas, ce niveau dépasse le champ



Chênes verts et terres arables, Ciudad Real, Espagne

R. Mata



Monts cantabriques, Asturias, Espagne

régional et tient compte des traits physiographiques du territoire pour fournir une carte relativement abstraite par rapport à la réalité du paysage, mais fort utile en tant qu'expression cartographique générale et synthétique.

Cartographie et photos

Les cartes figurant dans les atlas sont à des échelles différentes (1:700 000 pour l'atlas espagnol et 1:250 000 pour l'atlas portugais).

Aux cartes viennent s'ajouter des photos prises par les auteurs au cours des travaux de terrain. Ces clichés constituent un précieux témoignage de l'image des paysages au tournant du millénaire.

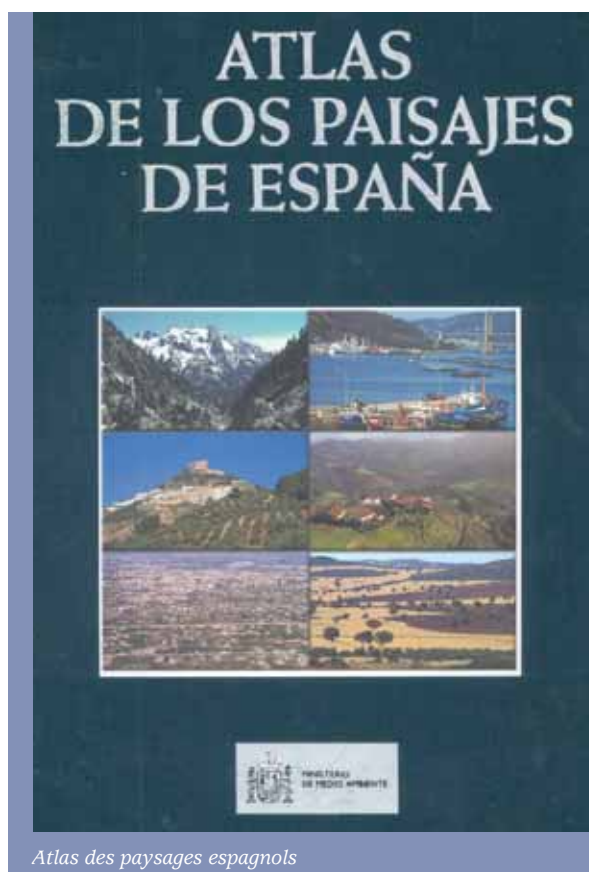
Margarita Ortega

*Haut fonctionnaire, Ministère
de l'Environnement et des Milieux rural
et marin, Espagne
MOrtega@mma.es*

Maria José Festas

*Haut fonctionnaire, Ministère
de l'Environnement et de l'Aménagement
du territoire, Portugal
gabdg@dgotdu.pt*

¹ Alexandre Cancela d'Abreu et Teresa Pinto Correia (Universidade de Evora), Rafael Mata et Concepción Sanz (Universidad Autónoma de Madrid).



Atlas des paysages espagnols



L'identification des paysages transfrontaliers

Remarques introductives

En juillet 2006 se tenait à Pernegg, en Autriche, le premier Symposium Interreg consacré au paysage, initiative menée conjointement par l'Université viennoise des ressources naturelles et des sciences de la vie, l'Université de Bohême du Sud de Budvar, Ecovast Autriche et Ecovast International. Le principal objectif de ces trois journées de rencontre était d'examiner les problèmes que pose l'identification des paysages transfrontaliers et d'élaborer des solutions. Ont été abordés quatre points cruciaux de la Convention européenne du paysage : identifier des paysages, associer la population locale à ce processus, la sensibiliser et, enfin, faire du paysage une question d'éducation.

Identification et qualification des paysages

Identifier des paysages (unités), tel est l'un des principaux objectifs de la Convention européenne du paysage. Reste à savoir si cette tâche est exclusivement l'affaire d'experts ou si, au contraire, des non-professionnels locaux et motivés (sous réserve qu'ils bénéficient de directives et de conseils) peuvent y participer. Nous sommes convaincus de la dernière possibilité, ce que corroborent les résultats de la recherche en didactique (voir la pyramide de Bales, ci-contre).

Alors que seulement 5 % des informations transmises verbalement au public (lors de réunions ou de conférences, par exemple) restent en mémoire (10 % pour des informations écrites), la discussion permet de retenir 50 % des informations (jusqu'à 80 % si les personnes sont actives).

En conséquence, une participation active de la population intéressée s'impose lors de l'identification de paysages, de la définition d'objectifs de qualité et de l'élaboration de mesures, afin que la mise en œuvre de la politique paysagère de la Convention européenne du paysage permette vraiment de mieux évaluer les paysages et les changements comportementaux et, ainsi, de faciliter la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. A leur tour, les habitants sont ainsi mieux à même de percevoir les paysages. Lors du Symposium, il est apparu clairement que les méthodes d'avant-garde servant

à identifier les paysages remplissent rarement ces conditions. Par conséquent, pour favoriser la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, il convient d'élaborer et d'appliquer des approches méthodologiques favorisant une participation active du public.

Cela n'est pas tâche facile. En effet, il est généralement admis que la perception des paysages est une expérience multisensorielle et, surtout, très personnelle (ce qui, là encore, concerne l'éducation). Dans la perception du paysage, le sens dominant est la vue. Mais d'autres sens interviennent aussi ; par exemple l'ouïe (le vent et l'eau), le toucher (la chaleur, le froid, l'humidité) ou même le goût (lorsque l'on essaie un mets nouveau « exotique »).

La méthode d'identification des paysages d'Ecovast, expressément conçue pour un travail de terrain, comprend dix couches d'information. Les couches de base (de 1 à 4) correspondent aux composantes du paysage créées naturellement : géologie de surface, climat, sol et géomorphologie. Ce sont aussi les éléments paysagers que l'homme ne peut modifier ou, tout au moins, pas facilement (sur un court laps de temps). Les couches 7 à 10 représentent les caractéristiques paysagères créées par l'homme (maisons et habitats, par exemple). Quant aux couches 5 et 6, il s'agit de caractéristiques hybrides comportant des éléments naturels essentiels mais profondément influencés et/ou modifiés par l'homme. En d'autres termes, à la base des paysages se trouve la nature, où sont enracinés les « éléments culturels ». Reste que, pour identifier des paysages et leur caractère, il faut traiter les deux éléments, naturel et culturel, sur un pied d'égalité.

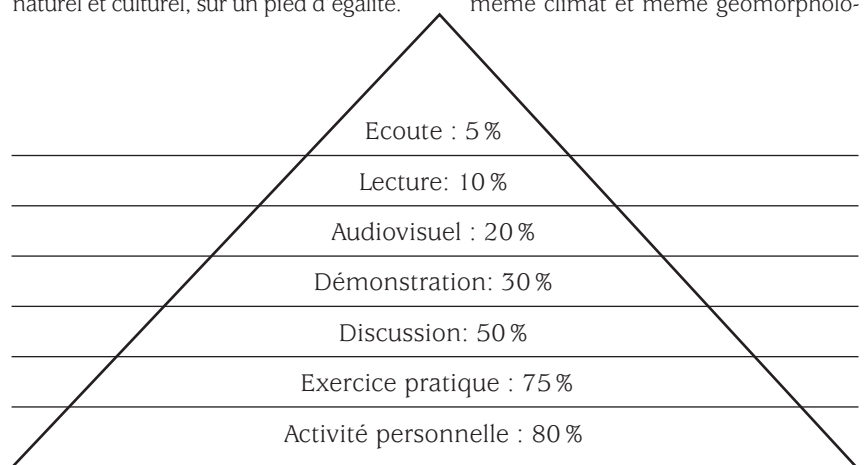
Lors du Symposium, des paysages transfrontaliers ont été identifiés entre l'Autriche et la République tchèque. Un Atelier d'une journée consacré à Ecovast a permis de dégager certains des points forts et des points faibles de cette méthode ; par exemple : facilité d'application et caractérisation globale contre prédétermination d'objectifs paysagers par la sélection de critères d'identification. En conclusion, la plupart des points faibles ont été jugés surmontables pour peu que le groupe utilisant la méthode bénéficie des conseils d'un expert en protection, gestion et aménagement du paysage.

Particularités des paysages transfrontaliers

Il est rare qu'une ligne-frontière entre différentes autorités (frontières nationales, par exemple) soit visible dans la réalité du paysage, à l'exception des frontières marquées par des éléments naturels forts (fleuves, pied de montagnes ou crête d'une chaîne montagneuse). Les paysages ont tendance à estomper ou étendre ces frontières. Mais alors, que faut-il prendre en compte lorsque l'on s'intéresse à des paysages transfrontaliers ?

Prenons l'exemple du *Waldviertel*, région forestière du nord de l'Autriche, et de son équivalent tchèque, de l'autre côté de la frontière nationale, là où s'est tenu le Congrès.

– Les éléments naturels du paysage et les impressions visuelles sont quasiment identiques de chaque côté de la frontière – même géologie, même sol, même climat et même géomorphologie.



Pyramide de l'apprentissage selon Bales



Le Weinviertel vu depuis le Waldviertel, Autriche

gie (les couches 1 à 4 de la grille de la méthode Ecovast permettant d'identifier des paysages).

- La couverture végétale et les caractéristiques agricoles et forestières sont pratiquement semblables – un « paysage double » dominé par une alternance quasi-rythmique entre vastes clairières/prairies et zones de forêt ; seul un œil très exercé distinguera de subtiles différences.

Selon ces six points (1 à 6) de la grille, il est impossible de reconnaître la ligne-frontière en regardant le paysage depuis l'Autriche ou depuis la République tchèque (il en est de même, dans une certaine mesure, de la partie karstique qui entoure le célèbre gouffre de Macocha, au nord de Brno).

Pourtant, l'expérience personnelle du paysage, de part et d'autre de la frontière, n'est pas la même :

- Des différences se remarquent dans la structure des habitats. Par exemple, en République tchèque, presque tous les villages (sans parler des petites villes) possèdent au moins un *panelák*, immeuble datant de l'ère socialiste ; à noter, d'ailleurs, que certains architectes ont déjà demandé à ce que ces *panelák*, emblématiques de leur époque, soient classés monuments historiques).
- Mais ce qui compte bien davantage, c'est l'impression de se trouver dans un pays étranger en raison de la différence radicale des langues, ce qui confère à toute l'expérience du paysage une qualité différente.
- Même chose avec les panneaux indicateurs : ils sont écrits dans une autre langue et ne se ressemblent pas du tout.
- Autre différence, celle-là s'appliquant à la couche 10 : « spiritualité et valeur ajoutée ». La population autrichienne vivant dans le *Waldviertel* s'identifie si fort à la région et au paysage, qu'elle en a pris le

nom. En République tchèque, les habitants n'ont pas donné de nom particulier au paysage ; ils ne s'y identifient pas. Seuls les géographes ou les responsables de l'aménagement du territoire appellent la région les « Hautes Terres de Moravie ».

S'il est admis que la reconnaissance du paysage est une expérience globale et sensorielle, il convient de prendre en compte toutes les impressions qui enrichissent la perception du paysage et pas seulement celles se limitant au sens de la vue.

Ainsi donc, pour identifier des paysages transfrontaliers à l'échelle de l'Europe, la difficulté est de choisir la ligne adéquate sur la carte. Solution possible à ce problème (tout au moins sur la carte) : tracer la ligne noire entourant normalement les unités de paysage identifiées, mais ajouter de discrets pointillés noirs à la ligne rouge indiquant la frontière de l'Etat.

Participation des habitants

La méthode Ecovast d'identification des paysages est conçue pour simplifier une question à première vue complexe afin de favoriser la participation des populations locales. Cette approche s'est révélée très fructueuse dans divers pays et pour différents types de paysages. La documentation concernant cette méthode est à la disposition du public et téléchargeable gratuitement (www.ecovast.org). La pratique de cette méthode nous a convaincus que l'intérêt pour les paysages, en particulier dès lorsqu'il s'agit de les identifier, a beaucoup à voir avec l'éducation ; de fait, c'est une question d'éducation !

En conséquence, Ecovast a lancé un projet-pilote. Dès le début 2009, quatre établissements d'enseignement supérieur de la région du *Waldviertel* en Autriche

et dans la région correspondante de la République tchèque commenceront à identifier leurs paysages environnants dans les deux pays. Si les résultats sont satisfaisants, cette approche sera généralisée dans le *Waldviertel* et élargie au *Weinviertel*, région viticole voisine. L'idéal serait d'obtenir, à terme, un inventaire des paysages établi par la population, par les écoles et par d'autres institutions éducatives de la région.

Pour éviter tout malentendu, clarifions d'emblée deux points :

- La méthode et ses résultats donneront un premier aperçu descriptif général mais exact des paysages d'une région (ou d'un pays), avec leur caractère et leurs noms. Cette description préliminaire pourra servir de base, si nécessaire, à des études plus approfondies.
- Cette tâche n'est en rien une cartographie à grande échelle ou relative à un biotope.

Remarque finale

L'identification de paysages transfrontaliers exige une collaboration intensive entre les pays qui mettent en œuvre la Convention européenne du paysage à tous les niveaux : administration, institutions scientifiques et populations vivant au cœur de ces paysages. Ecovast espère que la réalisation du projet universitaire transfrontalier envisagé avec l'aide des populations locales suscitera un réel intérêt.

Remerciements

Nous remercions l'Union européenne, le Fonds européen de développement régional et la Province de Basse-Autriche, le Département de l'aménagement du territoire et de la politique régionale, le Département de la culture et des sciences, le Département de la protection de la nature, pour leur cofinancement du premier congrès Interreg consacré aux paysages. Nos remerciements vont également aux intervenants et participants au Symposium qui ont permis de mener un dialogue animé et approfondi sur les questions abordées.

Arthur Spiegler

Ecovast, Vienne, Autriche
a.spiegler@reflex.at

Gernot Stöglehner

Institut de l'aménagement
du territoire et du développement rural,
Vienne, Autriche
gernot.stoeglehner@boku.ac.at
<http://www.boku.ac.at/irub>

Château de
Leuchtenburg,
moyenne vallée
de la Saale,
Allemagne

Le projet transnational « Paysages culturels » : pour renforcer les identités régionales et les

Les paysages culturels d'Europe centrale sont menacés à plusieurs titres : manque d'intérêt porté aux questions de conservation, insuffisances des politiques d'aménagement du territoire, pressions des processus socio-économiques. Toutefois, l'expérience d'Etats européens comme l'Allemagne ou l'Autriche prouve qu'il est possible d'assurer la protection des paysages culturels dès lors que les communautés locales et les autorités régionales coopèrent activement.

Le projet « Paysages culturels » avait pour objectif d'analyser et, éventuellement, d'adapter cette approche pour l'appliquer au développement et à la protection des paysages culturels d'Europe centrale. Il visait à identifier, valoriser et exploiter les paysages culturels de l'ensemble de l'espace Cades (zone centre, Adriatique, Danube et sud-est de l'Europe).

Structure du projet

Ce projet s'inscrivait dans le cadre du programme Interreg IIIB Cades¹. Pendant deux ans (2006-2008), onze partenaires situés en Pologne, en Allemagne, en Autriche, en Roumanie et en Ukraine ont ainsi collaboré au sein d'un réseau dirigé par l'Université agricole de Cracovie (Pologne)².

Les fonds structurels de l'Union européenne sont un puissant instrument pour le développement durable des régions européennes. Parmi les activités co-financées par ces

fonds, bon nombre ont un impact plus ou moins direct sur les paysages. Ils peuvent en effet contribuer à l'entretien de ces derniers et au maintien de conditions de vie satisfaisantes pour les habitants – facteur essentiel pour éviter les migrations et les impacts démographiques négatifs. En outre, les fonds soutiennent des activités directement liées aux paysages, telles que la réhabilitation des friches industrielles ou la protection des habitats. En revanche, dans des cas tels que la construction de routes ou de zones commerciales, l'impact sur l'environnement peut être négatif.

Il importe donc – on le comprend aisément – que la question du développement durable des paysages occupe une large place au sein du programme Interreg, qui est financé par le Fonds européen de développement régional (Feder).

Le fait que le projet « Paysages culturels » ait reçu le soutien officiel du Conseil de l'Europe souligne bien l'importance du défi que se sont lancé les onze partenaires.

Activités

Fondé sur une approche intersectorielle qui visait tout particulièrement la protection de la nature et du patrimoine et le développement des zones rurales, soutenu par des structures internationales de recherche, ce projet a donné lieu aux meilleurs exemples de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Les activités menées dans le cadre des « Paysages culturels » ont essentiellement porté sur des travaux de recherche, sur l'élaboration de nouveaux instruments pour l'étude du paysage, sur la conception de nouveaux programmes d'enseignement scolaire, sur la formation et la participation d'« experts locaux » et sur des projets-pilotes visant à renforcer les économies locales.

Les pays d'Europe centrale présentent des niveaux très divers en matière de recherche et d'éducation relative aux paysages. Grâce au projet Interreg, des universitaires et des chercheurs de tous les pays participants ont pu échanger des savoir-faire et des expériences pratiques, tirant ainsi parti de cette diversité. Ils ont notamment mis au point une méthodologie commune d'identification et de classement des paysages culturels de l'espace Cades ; ils ont également étudié des méthodes de recherche et des instruments de planification innovants. Cet échange intensif de connaissances a abouti à la constitution d'un catalogue international des éléments formant le paysage culturel historique de l'Europe centrale.

Autre résultat significatif des recherches menées dans le cadre de ce projet : la mise en place d'une plate-forme Internet intitulée « *Landscape Wikipedia* ». Cet outil permet d'associer le grand public au processus d'identification et de classement des paysages culturels, tout en le sensibilisant à l'importance et à la qualité de ces paysages. La plate-forme, qui existe actuellement en allemand, est divisée en deux parties : un glossaire relatif aux différents éléments (« *Landscape Wiki* ») et des cartes ou orthophotocartes obtenues à partir de la numérisation des éléments apportés par les personnes ayant accès au portail.

La sensibilisation progressive de la population aux éléments du paysage culturel devrait déjà s'effectuer, dans un premier temps, par le biais de l'éducation formelle. C'est pourquoi certaines des activités menées dans le cadre du projet avaient pour objectif de concevoir des programmes d'enseignement universitaires abordant les questions relatives au paysage culturel et à la planification spatiale. Certains de ces programmes ont pu être élaborés et mis en œuvre grâce à un échange transnational de connaissances.



Pont de la vallée de Gessen, Ronneburg, Allemagne

StadtStrategen, Weimar

protéger les paysages économies locales

Le projet a également abouti à la mise en place de séances de formation destinées aux « experts locaux » (c'est-à-dire aux décideurs régionaux et aux populations locales) afin de sensibiliser ces acteurs au concept de paysage culturel. Après tout, c'est principalement aux habitants d'une région donnée qu'il appartient de décider du développement de « leur » paysage. En outre, la recherche universitaire a besoin des connaissances de ces experts pour mener ses travaux à bien. Les résultats des études ainsi menées ont été diffusés lors de nombreux séminaires, ateliers et réunions. Ces activités ont constitué un exemple d'intégration parfaite entre la recherche théorique et les actions concrètes entreprises pour promouvoir les questions relatives au paysage auprès du grand public.

Par ailleurs, des marchés régionaux thématiques et des visites transrégionales sur le thème du développement ont été organisés afin de renforcer les identités locales et de présenter les paysages culturels des divers pays et régions participant au projet. Ces visites ont permis aux participants internationaux d'observer directement des exemples d'approche des questions liées au paysage culturel et de voir comment le paysage peut être géré et protégé dans le respect des principes du développement durable.

Enfin, le projet visait l'intégration des paysages dans le développement régional par le biais de projets-pilotes menés dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, des marchés régionaux et des sources d'énergie renouvelable. La ville de Miechów (Pologne) a ainsi créé le Centre pour les énergies renouvelables, qui promeut la production d'énergie à partir de boulettes et de briquettes (agglomérés de minerai et de charbon), éléments qui caractérisent le paysage culturel de la région. Le projet a également permis la reconstruction de l'ancien bassin de rétention de Wiśniowa, qui sera désormais utilisé à des fins de loisirs et de tourisme nautique. Par ailleurs, en Allemagne, un projet-pilote détaillé de développement régional (intitulé *Middle Saale Valley*) a été mis en œuvre en coopération avec la ville de Jena (Allemagne centrale) et le district de Saale-Holzland. Cette initiative a contribué à valoriser la région industrielle de Göschwitz en la reliant à la plaine d'inondation de la rivière Saale ; elle a également abouti à l'adoption d'un concept de marketing général concernant

les manoirs et châteaux de la région, ainsi qu'à la présentation des sites historiques de la ville de Kahla. Enfin, à Skhidnytsya (Ukraine), le développement de l'agrotourisme a été favorisé par la mise en place d'activités intégrées visant à exploiter des importantes ressources en eaux médicinales de la région.

Résultats

Par la grande diversité de ses retombées, le projet « Paysages culturels » a permis d'améliorer considérablement la conscience sociale et politique de l'importance et du rôle des paysages culturels pour le développement durable, ainsi que de l'identité des pays de l'espace CadSES.

La protection des paysages, qui sont les pierres angulaires de notre patrimoine culturel européen, favorise le développement et la protection des cultures locales. L'approche du patrimoine culturel adoptée dans ce projet a rendu les régions qui y ont participé plus attractives en termes d'investissements, notamment dans les domaines du tourisme et des produits régionaux.

Ce projet a constitué une étape importante vers la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Europe centrale. Aussi, d'autres régions et acteurs pourraient-ils se montrer intéressés par les résultats de cette initiative, qui sont présentés dans plusieurs monographies (également accessibles en ligne).



Grund genug e.V.

Marché de Noël rural, Reinstedt, moyenne vallée de la Saale, Allemagne

Par ailleurs, un projet de suivi est en cours d'élaboration, qui s'inscrira dans le cadre du programme Interreg IVB Europe centrale.

Józef Hernik

Coordinateur du Projet, Université agricole de Cracovie, Pologne
rmhernik@cyf-kr.edu.pl
www.cadses.ar.krakow.pl

Burkhardt Kolbmüller

Bureau pour les projets européens, Weimar, Allemagne
b.kolbmüller@t-online.de ; 550219945742-0001@t-online.de

Jacek Pijanowski

Université agricole de Cracovie, Pologne
jacek.pijanowski@umwm.pl

Agnieszka Waś

Université agricole de Cracovie, Pologne
amczajka@gmail.com

¹ www.cadses.ar.krakow.pl

² Ont participé au projet : l'Université agricole de Cracovie (Pologne), coordinatrice du partenariat ; les villes de Miechów et Wiśniowa (Pologne), la Faculté des Sciences appliquées d'Erfurt (Allemagne), l'Association pour le patrimoine de Thuringe (Allemagne), l'Association pour l'aménagement du territoire de la Thuringe orientale (Allemagne), Gestion de l'environnement Autriche (Autriche), la Grazing Association Ramsar Site Valley of Lafnitz (Autriche), l'Université « Babes-Bolyai » Cluj-Napoca (Roumanie), le musée d'ethnographie de Transylvanie (Roumanie) et l'Université nationale polytechnique de Lviv (Ukraine).



Eglise en bois, Malopolska, Pologne

La coopération transfrontalière pour la dans la vallée de la Drave, en Croatie et

La Drave prend sa source dans les Alpes du Tyrol et se jette dans le Danube 700 km plus loin, à Aljmas, en Croatie, après avoir traversé cinq pays. Elle parcourt le territoire croate sur 305 km, ce qui en fait le deuxième fleuve du pays. Elle marque aussi la frontière entre la Croatie et la Hongrie sur pratiquement 140 km, d'Örtilos à Eperjespuszta. En raison de cette frontière, le paysage est resté largement naturel sur cette portion, notamment en amont des villes de Barcs et de Virovitica, où les activités de régularisation ont été limitées au strict nécessaire. Le fleuve est flottable sur 198 km en amont du confluent avec le Danube, mais seule la portion de 13 km comprise entre la ville d'Osijek et le Danube connaît une navigation intensive. La dynamique fluviale de la Drave est variable : la pente d'écoulement du cours supérieur est en effet trois fois supérieure à celle mesurée sur son cours inférieur. La nature du lit fluvial et des sédiments va du gros gravier au sable fin, ce qui favorise la colonisation par diverses populations animales et végétales aux exigences écologiques très variables.

Les traces de présence humaine dans les plaines de la Drave remontent au néolithique. A l'époque romaine, la région était traversée par d'importantes routes

militaires dont les points stratégiques étaient défendus par des forteresses. Ses ressources naturelles se prêtant à la fois à l'élevage et aux cultures, le bassin fluvial était donc propice à l'établissement de l'homme. Le taux de couverture forestière des rives de la Drave, beaucoup plus important par le passé (il était de l'ordre de 60 % à 80 % lors de l'implantation des Magyars en Hongrie), a reculé progressivement sous l'effet de la déforestation. Les prairies et les formations herbeuses boisées qui ont remplacé les forêts ont été utilisées comme pâturage. Les cours d'eau et les forêts étaient aussi sources de matières premières pour un certain nombre d'activités artisanales et de vieux métiers, comme la pêche, la chasse, les cultures fruitières, la taille d'outils en bois, le tissage, la vannerie ou encore la production de potasse. La vie dans ces régions a toujours été étroitement liée à l'environnement et dictée par la nécessité de s'adapter au régime des eaux de la Drave. Le système de canaux appelés *fok* illustrait bien ce mode de vie : il permettait de diriger les eaux de crue vers les plaines inondables, ce qui était bénéfique pour la pêche, les pâturages et la production fruitière. Le déclin du système traditionnel de canaux sillonnant les plaines inondables s'est amorcé avec la régularisation des

cours d'eaux et l'aménagement des eaux. Ces interventions répondaient essentiellement à la nécessité d'améliorer les conditions de la navigation fluviale, qui connut son apogée à la fin du XIX^e siècle. Avec la maîtrise des eaux et l'abandon de l'agriculture de décrue, la superficie des terres agricoles et des terres arables n'a cessé d'augmenter sur les bords de la Drave et dans les anciennes zones inondables. Les terres agricoles situées sur la rive croate de la rivière constituent l'une des formes les plus intéressantes de paysage artificiel, composée de nombreuses petites bandes juxtaposées (10 ha) dont le tracé est issu des réformes agraires passées.

Cette région se trouve également au cœur du réseau fluvial tissé par la Mur, la Drave et le Danube, qui est l'axe est-ouest le plus important d'Europe pour la préservation de la nature. Les activités de protection de l'environnement y sont d'ailleurs une longue tradition. La création de zones protégées le long de la Drave, en Hongrie, a commencé en 1942, avec le classement de cinq parcelles de petites dimensions en zones appelées « *Középrigóc Grove* ». L'Espace naturel protégé de la genévrière de Barcs a été créé en 1974, suivi par une série d'autres sites placés sous protection en 1987. En 1991, le Réserve naturelle de la forêt de Lankóci a été créée près de Gyékényes, puis, en 1996, le Parc national Danube-Drave, qui couvre 50 000 hectares au total. Les zones protégées de la vallée de la Drave s'étendent sur 21 251 ha, répartis entre les départements de Somogy et de Baranya. Tout l'intérêt phytogéographique du Parc national Danube-Drave réside dans la coexistence de la flore illyrienne et de la flore pannonienne, qui se concrétise par la présence de 150 associations végétales différentes et de plus de 100 plantes protégées. La faune présente aux abords de la Drave, dans le Parc national, est également très riche : près de 4 500 espèces animales y ont été répertoriées et le nombre d'espèces protégées dépasse les 300. Les eaux de la Drave sont d'une qualité supérieure à la moyenne de nos grands fleuves, comme le prouve du reste cette diversité animale unique.

Sur la rive croate de la Drave, l'espace naturel le plus intéressant est le Parc naturel de Kopački rit, au confluent du Danube, qui couvre au total 22 894 hec-



préservation du paysage en Hongrie

tares et comprend dans son enceinte une réserve zoologique exceptionnelle. Bien que cet espace ne soit protégé que depuis 1967, Kopački rit est étudié sous tous les angles depuis le milieu du XIX^e siècle. Son relief a été façonné par les crues, qui ont formé des étangs ou plutôt des bras, qui donnent l'impression d'un delta intérieur. Cet habitat de zones humides est idéal pour la biodiversité. Il est d'une extrême importance pour les oiseaux aquatiques migrateurs et sert de lieu de reproduction pour les poissons du Danube et de la basse Drave. Plus de 2 000 espèces y ont été recensées à ce jour, dont 291 espèces d'oiseaux, 44 de poissons, 400 de plantes et 400 de vertébrés. Les autres zones protégées de la vallée de la Drave sont le parc forestier de la Drave près de Varaždin, la réserve zoologique exceptionnelle de Veliki Pažut au confluent de la Drave et de la Mur, le paysage protégé de Čambina, le monument naturel de Repaš, quatre paysages protégés en amont de Virovitica (Križnica, Jelkuš, Širinski otok et Vir), le monument architectural du parc de Noskovačka Dubrava près de Čađavica, la réserve ornithologique de Podpanj près de Donji Mihaljac et de nombreux sites faisant partie du réseau Natura 2000. Une procédure de déclaration a été entamée en 2008 pour assurer la protection d'une portion entière du cours de la Drave, qui engloberait tous les sites susmentionnés. Cette procédure place préventivement toute la zone concernée sous protection.



Les difficultés qui se posent actuellement pour la préservation du paysage dans la vallée de la Drave viennent en premier lieu de la rivière elle-même. Bien qu'elle ait fait l'objet d'un certain nombre d'interventions au cours du siècle dernier, elle a, encore aujourd'hui, l'aspect d'un cours d'eau naturel. Au fil du temps, les méandres coupés, les barrières et les digues de pierre installées se sont fondus dans le paysage. A l'avenir, de nouveaux ouvrages hydrauliques devront toutefois être créés en fonction des mouvements du cours d'eau pour prévenir les risques d'inondation de zones urbaines et d'infrastructures.

Le fait que la Hongrie ait placé l'intégralité de ce territoire sous protection dans un parc national et que la Croatie ait, elle aussi, pris des mesures pour protéger une zone plus vaste permet de préserver la valeur originelle de ce paysage.

Le dragage de la Drave est encore pratiqué à certains endroits, aussi bien en Hongrie qu'en Croatie, ce qui nuit au paysage. Le but est à la fois de réguler la rivière et protéger les berges, mais aussi de prévenir les crues. Toutefois, la poursuite de cette pratique dans les zones protégées du parc national à ces fins de protection est jugée inutile et excessive à long terme. De plus, la navigation n'étant pas appelée à se développer sur cette portion de la rivière, le dragage ne se justifie pas. Si les rives concernées deviennent propriété de l'Etat, l'érosion naturelle des berges ne sera plus un problème non plus. En certains endroits, les sites de dragage ont un effet dommageable, car les navires de dragage, les engins de transport et les structures terrestres érigées à cet effet provoquent une rupture dans le paysage naturel.

De vastes étendues naturelles des bords de la Drave sont malheureusement le théâtre d'activités non autorisées, comme la construction de bâtisses qui détonnent dans le paysage et de structures destinées à la pêche et à d'autres activités récréatives, ou encore le déversement d'ordures ménagères. Ce problème pourrait être résolu par la révision de la réglementation locale en matière d'urbanisme et du plan d'aménagement, en concertation entre les propriétaires des terres situées le long de la rivière, les organismes chargés de la



gestion de l'eau, les pêcheurs et l'autorité chargée de la protection de la nature.

Dans le parc national Danube-Drave, certaines étendues de terres agricoles et arables situées le long de la Drave nuisent à la préservation du paysage et de la nature. Elles ont, à l'époque, pris la place de forêts-galeries et sont encore utilisées de manière intensive. Depuis que le parc national a été créé et que les terres sont devenues propriété de l'Etat, la surface des terres agricoles en zone protégée a diminué car elles ont été classées dans d'autres catégories d'exploitation des sols et ont été, selon les cas, reconverties en pâturages ou en forêts. Mais ce processus pourrait durer encore longtemps. Le caractère naturel des forêts du parc national est extrêmement variable. Si l'on trouve par endroits des forêts-galeries florissantes avec une faune et une flore très riches, d'autres parties regorgent d'espèces adventices et/ou envahissantes. Ces forêts constituent un patrimoine naturel de faible valeur ; même du point de vue paysager, leur peuplement est de peu d'intérêt. Le remplacement de certaines espèces d'arbres et la transformation structurelle de la forêt sont des solutions à envisager pour accroître la superficie de peuplements forestiers presque naturels.

La Stratégie croate d'aménagement du territoire (1997) prévoyait la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique à Novo Virje. Le grand public, ainsi que les spécialistes et les ONG de protection de l'environnement étant opposés à ce projet, la construction de cette centrale n'a toujours pas commencé. Elle causerait des dommages irréparables à la flore et à la faune du cours inférieur de la Drave et transformerait le paysage de manière indésirable. Etant donné que la Croatie doit définir une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire, un accord est possible sur cette question, compte tenu des autres moyens de production d'énergie électrique et des nouvelles initiatives transfrontalières dans le domaine de la protection de l'environnement.

Les plaines inondables de la Drave ne pourront être préservées qu'avec la coopération des pays riverains. En conséquence, le groupe de travail hongro-croate pour la conservation de la nature a constitué un dossier pour obtenir le classement du bassin Mur-Drave-Danube en Réserve de biosphère. Si le site est effectivement reconnu, les meilleures options pour la région seraient l'écotourisme et la poursuite des formes traditionnelles d'aménagement du territoire, en donnant la priorité aux zones protégées. Les travaux entrepris en ce sens ont déjà permis de renforcer la coopération entre les institutions chargées de la gestion des zones protégées et de proposer de nouveaux projets de préservation de la nature susceptibles de bénéficier de fonds européens. Grâce à ces nouvelles initiatives, nous avons resserré nos liens de coopération avec nos voisins. Nous espérons que la mise en œuvre de toute une série de projets de gestion, de reconstruction des habitats, de réintroduction de formes traditionnelles d'agriculture, d'amélioration des infrastructures et des sites d'écotourisme mais aussi l'utilisation d'un système rigoureux de suivi de l'environnement nous permettront d'atteindre notre but, qui est de préserver le patrimoine que constitue la Drave pour les générations futures.

László Fenyősi

*Chef de Division, Direction
du Parc National Duna-Dráva,
Hongrie
Lfenyosi@freemail.hu*

Balázs Trócsányi

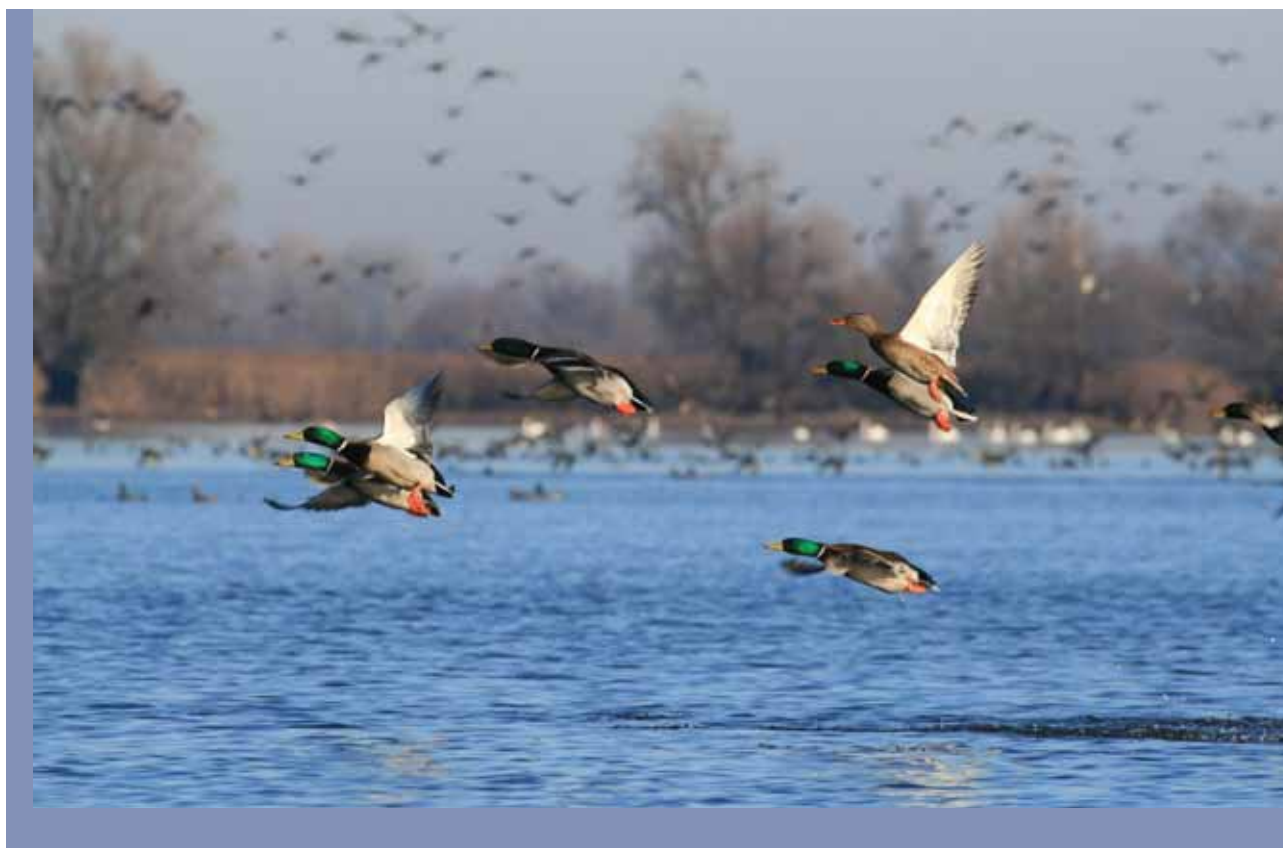
*Coordinateur, Direction du Parc National
Duna-Dráva, Hongrie
trocsanyi@ddnp.kvvm.hu*

Mirna Bojić

*Chef de Section, Ministère de la Culture,
Division de la Conservation de la nature,
Zagreb, Croatie
mirna.bojic@min-kulture.hr*

Gábor Kiss

*Haut conseiller, Ministère de l'Environnement
et de l'Eau, Budapest, Hongrie
kissgab@mail.kvvm.hu*





Un paysage transfrontalier entre l'Autriche et la Hongrie autour du lac de Neusiedl-Fertö

Du sommet d'une tour d'observation ornithologique, c'est un paysage unique en son genre qui s'offre à nos yeux : un lac alcalin peu profond, une large ceinture de roseaux, une steppe aride tout autour, des milliers d'oiseaux, des cultures sur les basses terres, des localités rurales traditionnelles, mais aussi une chaîne de collines couvertes de vignes, de vergers, et de forêts. L'image même de l'harmonie entre les hommes et la nature.

Au carrefour des Alpes et de la plaine de Pannonie, le lac de Neusiedl-Fertö est le lac alcalin le moins profond d'Europe occidentale à cheval sur la frontière austro-hongroise, sur les basses terres préalpines, là où subsistent les ultimes paysages et vestiges d'habitats des steppes eurasiennes. L'influence des éléments naturels alpins, pannoniques et méditerranéens et des facteurs culturels confèrent à ce lieu des qualités exceptionnelles reconnues par plusieurs désignations : les zones humides ont ainsi été inscrites sur la liste de Ramsar, des parcs nationaux et réserves de biosphère ont été créés tant en Autriche qu'en Hongrie dans les années 80 et plus récemment, le paysage culturel transfrontalier dans son ensemble a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco tandis que plusieurs sites ont été désignés Natura 2000.

Les plus anciens vestiges d'habitat humain autour du lac de Neusiedl-Fertö remontent au néolithique. Depuis, l'histoire a vu les abords du lac tantôt peuplés, tantôt dépeuplés essentiellement en fonction de



Kitti Horvath

Aspect du bassin des lacs avec une grande barrière de roseaux côté Hongrie du sud



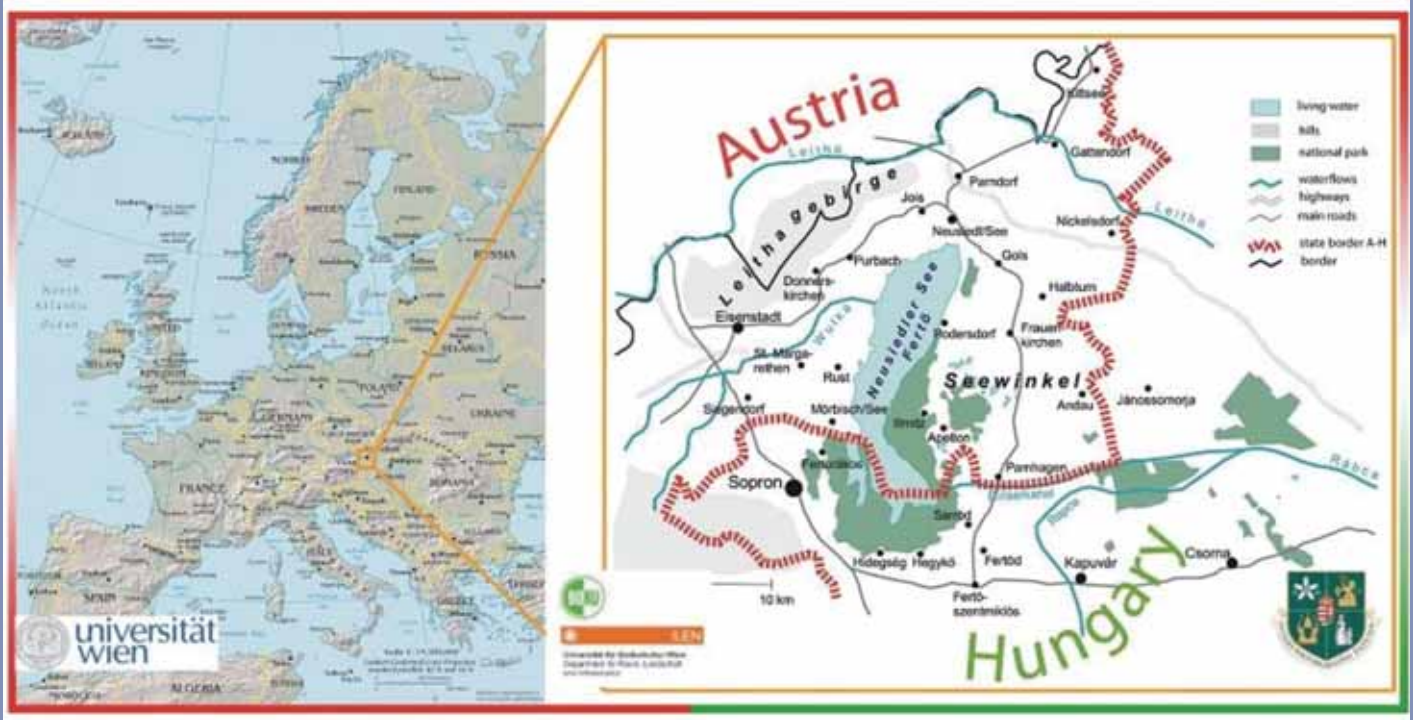
Kitti Horvath

Aspect des collines transfrontalières à l'ouest.



Éva Konkoly-Gyuró

Vue panoramique de la rive sud-ouest du lac de Fertö



Localisation du paysage transfrontalier de Neusiedl-Fertő en Europe centrale

la présence d'eau ou non. L'Autriche et la Hongrie ont eu des siècles durant l'histoire en partage. Après la première guerre mondiale et l'effondrement de la monarchie austro-hongroise, le tracé de la nouvelle frontière a divisé le lac. Au cours du XX^e siècle, la différence des régimes politiques et celle, très marquée, des demandes en matière de paysage s'est traduite par des développements opposés. En Autriche, pays essentiellement alpin, les exigences de la production agricole, de la viticulture et des loisirs aquatiques ont été les éléments moteurs de l'utilisation du sol. En Hongrie, en revanche, la zone du rideau de fer est devenue une région « en sommeil » dans laquelle le dépeuplement et l'abandon des terres agricoles ont entraîné l'apparition d'un paysage semi-naturel. La faible activité humaine a ainsi enclenché de bonne heure le processus de conservation de la nature et lui a conféré plus d'importance. Cela étant, les années 1989 et 1990 ont vu tomber le rideau de fer et s'ouvrir les frontières. La région connaît depuis un développement de plus en plus intense, mais garde l'empreinte du XX^e siècle.

La région fait l'objet d'études nationales et internationales de jour en jour plus

nombreuses. Des chercheurs spécialistes du paysage de l'Université de Vienne et l'équipe de l'Université autrichienne des Sciences de la vie, ainsi que le groupe de recherche en matière de paysage de l'Université de Hongrie occidentale travaillent ensemble depuis plusieurs années sur des projets bilatéraux centrés sur le patrimoine naturel et culturel du paysage, sur sa nature et ses caractéristiques et sur l'identité régionale¹.

Références

Konkoly-Gyuró É., Wrba, T., The Fertő-Neusiedler See Landscape, dans : Learning from European Transfrontier Landscapes, Ed. Wascher, D.M., Pérez-Soba M., Landscape Europe, 2004, p. 29 et 30.
Palang, H., Printsman, A., Konkoly-Gyuró É., Urbanc, M., Skowronek E., Woloszyn, W., The forgotten landscapes of Central and Eastern Europe, Landscape Ecology, 20, 2005, p. 645 à 655.

Konkoly-Gyuró É., The Fertő/Neusiedlersee section of the Green Belt, 2009, p. 126 à 135, dans : The European Green Belt. Borders. Wilderness. Future.

Eds. Wrba, T., Zmelik, K., Grünweiss, M., Katalog of the Upper Austrian Museen. Linz 2009 Kulturhauptstadt Europas, Verlag Bibliothek der Provinz.

Tirászi Á., Ziener, K., Konkoly-Gyuró É., Brandenburg C., Puskás L., Landscape perception and functions in the Austro-Hungarian area of the Lake Neusiedler/Fertő, 2009. Présentation d'affiches à la Conférence européenne de l'IALE. Symposium N° 2. Landscape multifunctionality in the eye of the stakeholders, Salzbourg, 11-15 juillet.

Eva Konkoly Gyuró

Institut des Sciences Environnementales,
Université de Hongrie occidentale,
Sopron, Hongrie
egyuro@emk.nyme.hu

¹ Université de Vienne : Thomas Wrba ; Université autrichienne des Sciences de la vie : Christiane Brandenburg et Karen Ziener ; Université de Hongrie occidentale : Eva Konkoly-Gyuró.

Les forêts du bassin du Nistru moyen en

Source de vie pour les populations locales, les forêts abritent une faune et une flore très diversifiées. Le Nistru (ou Dniestr), fleuve long de plus de 1 300 km dont le bassin couvre environ 72 100 km², sépare en partie l'Ukraine et la Moldova. Le bassin du Nistru moyen (ou *Podol Dniester*) est une zone vallonnée (150-200 m au-dessus du niveau de la mer) à végétation forestière et steppique, ponctuée de paysages abrupts creusés par des canyons d'une beauté spectaculaire, où l'on pratique l'agriculture extensive. Étonnamment résistantes malgré les aléas de l'histoire, les forêts de ce bassin sont étroitement liées au passé et à la culture de la population locale.

Histoire et politique forestières

La Moldova est un pays peu boisé : seuls 9,6 % de son territoire sont couverts de forêts, à la fois clairsemées et très morcelées. En revanche, le territoire ukrainien est couvert de forêts sur environ 15,6 %

de son territoire et ses réserves en bois sont relativement importantes. Dans le bassin du Nistru moyen, la couverture forestière est faible en comparaison, avec 7 % en Moldova et 11 % en Ukraine.

L'ensemble de l'écosystème fluvial a subi les dommages colossaux d'une longue tradition d'exploitation intensive, qui se résume à l'abattage des arbres pour la construction navale (pour la flotte de la mer Noire au XIX^e siècle), à l'extraction massive de bois durant la seconde guerre mondiale, à l'expansion de l'agriculture et à de terribles sécheresses après la guerre.

Environ 90 % des zones forestières moldaves sont actuellement propriété de l'Agence nationale forestière « *Moldsilva* » ; les 10 % restants sont essentiellement gérés par des collectivités locales. Environ 66 % des forêts ukrainiennes sont gérés par le Comité national de foresterie (*State Committee of Forestry*) et 44 %, en grande partie par des organismes ministériels (agriculture, défense) et publics.

La pollution et la pratique illicite de l'abattage, du déversement d'ordures, du pâturage et du braconnage dégradent les zones forestières qui subsistent. De nombreuses forêts ont été transformées en champs cultivés, ce qui a provoqué une érosion des sols et un bouleversement des paysages. Malgré cela, selon la Stratégie de développement durable du fonds forestier de la République de Moldova (2001), le Programme national de régénération et de reforestation des zones forestières pour 2003-2020 (2003) et le Code forestier (1996), les forêts devraient couvrir au moins 15 % du territoire moldave d'ici 2020-2025.

D'après les scénarios avancés dans la Communication nationale au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2000), ces changements ne seront pas sans conséquences sur les paysages et sur les habitats forestiers moldaves. Pour limiter ce phénomène, le Plan d'action national de lutte contre la désertification en Moldova



Ravin de Haidamak, Parc historique culturel, Busha, Ukraine

Moldova et en Ukraine

(2000) prévoit une réhabilitation et une gestion appropriée des forêts.

Biodiversité et conservation

Les forêts des berges pentues du fleuve, plantées essentiellement de chênes et de cerisiers, comportent une flore dense et riche, qui compte une multitude de végétaux protégés tels que des fougères et des fleurs (la néottie nid d'oiseau, l'anémone pulsatile et le lys superbe, pour n'en citer que quelques-unes). Le bassin fluvial abrite une grande diversité d'animaux, y compris de rares espèces telles que les rhinolophes, le grand-duc d'Europe, le pic noir, les papillons semi-apollon et la diane, et la lucane européenne.

En 2007, la zone protégée moldave s'étendait sur un total de 157 227 ha (4,6 % du territoire), dont environ 20 % sont gérés par le fonds national forestier. Dans le Nistru moyen, se trouve également le site de Ramsar, récemment classé zone humide d'importance internationale (n° 1500 Unguri-Holosnita, 15 553 ha), conformément au texte de loi n° 354-XVI (2006).

Plus de 200 sites de la région sont protégés par l'Etat, notamment des réserves naturelles (Cosauti, « Canyon Bechir », etc.), des monuments historiques (forteresse Soroca, monastère de Cosauti, parc historico-culturel « Busha »), des sites géologiques (rapides du Nistru) et archéologiques (peuplement paléolithique de Cosauti, ruines d'une forteresse géto-dace). Les Plans d'action et stratégies de développement national des deux pays prévoient la création et l'inclusion d'ici 2020-2025 d'une multitude de catégories protégées supplémentaires (parcs, réserves naturelles, monuments etc.) dans le réseau de zones nationales protégées.

Coopération Soroca-Yampil

Avec le soutien de la Fondation *Rufford Small Grants for Nature Conservation* (Royaume-Uni), en coopération avec les collectivités locales de Cosauti (Moldova) et la municipalité de Yampil (Ukraine), une coopération bilatérale a été mise en place

dans la région. Des réunions de terrain ont été organisées dès 2006 à la réserve naturelle de Cosauti avec la participation de représentants du ministère moldave de l'Environnement et des Ressources naturelles, de l'administration écologique de la région de Vinnytsia (Ukraine), des organismes de protection de l'environnement, des cellules de gestion des forêts et d'ONG des deux pays. Des plans bilatéraux de conservation locale ont été établis à l'issue de cette réunion, qui a révélé le fort potentiel de ce parc historique naturel transfrontalier. En effet, les deux zones frontalières possèdent un étonnant patri-

moine pouvant parfaitement s'intégrer dans une zone protégée plus vaste, dont la gestion serait principalement axée sur la conservation de ses paysages précieux et le développement d'un réseau de loisirs et de tourisme.

Aurel I. Lozan

*Biology Centre v.v.i., Ceske Budejovice,
République tchèque
lozan@entu.cas.cz ; hymenopt@yahoo.co.uk*

Andrei Dumbraveanu

*Association écologique « Ave-Natura »,
Chisinau, République de Moldova
abcdava@dnt.md ; protectingenature@gmail.com*



Vallée de Bechir près de Soroca, Moldova

Projets de coopération transfrontalière dans le Sud-Caucase : REC-Caucase

Le Centre régional d'environnement Caucase (REC) est une organisation intergouvernementale à but non lucratif créée au printemps 2000. Cette création fait suite à une décision de la conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Sofia, 1995) qui avait examiné l'application en Europe centrale et orientale du Programme d'action pour l'environnement. Le REC-Caucase agit en faveur de l'écologie et du développement durable dans la région du Caucase en aidant les pays concernés à résoudre des problèmes d'environnement. Il les aide également à bâtir une société civile de diverses manières : promotion de la participation publique dans les processus de décision, développement de l'échange d'informations, promotion de la coopération au niveau national et régional entre les ONG, les gouvernements, les entreprises, les communes et autres acteurs concernés. Le document constitutif du REC-Caucase est la charte signée en septembre 1999 par l'Union européenne et les gouvernements de trois pays (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie). Le réseau du REC s'étend à la Russie, la Moldova et l'Asie centrale, ainsi qu'à la Hongrie pour les pays d'Europe centrale et orientale.

La centralisation des objectifs de résolution des problèmes d'environnement et de développement durable dans les différents pays a permis au REC-Caucase de disposer d'un réseau efficace et d'engager des initiatives transfrontalières sur une base collaborative.

Actuellement, le REC-Caucase participe activement à la gestion et à l'exécution de plusieurs projets financés par l'Union européenne en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie.

La coopération transfrontalière entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie s'inscrit dans le cadre du projet « Encourager les politiques et pratiques forestières locales dans les régions de montagne du Caucase ». L'initiative a pour objectif global de promouvoir dans le Caucase une politique et une pratique forestière commune qui favorise la résolution des problèmes liés à la déforestation et au changement climatique, le respect du régime foncier et des droits forestiers, la lutte contre la pauvreté rurale, l'apaisement des tensions régionales et nationales et la prévention des risques de soulèvements de la part de certains éléments mécontents,

sans oublier la conservation et le développement durable pour les populations locales.

Cette initiative vise tout spécialement à répondre aux attentes des pays qui veulent trouver des solutions institutionnelles, juridiques et techniques en matière de gestion des forêts publiques, de sensibilisation et de renforcement des capacités des communautés locales et des pouvoirs locaux pour une gestion forestière durable et pour la mise en œuvre des meilleures politiques de reboisement et de remise en état des paysages dans les zones touchées par des catastrophes naturelles (glissements de terrain, coulées de boue, avalanches, etc). Le renforcement des capacités locales et la sensibilisation de l'opinion publique à une utilisation durable des ressources naturelles et aux activités génératrices de revenus qui résulteront du projet s'inscrivent dans un processus de décentralisation, de démocratisation et de renforcement du rôle des institutions locales ; ces résultats permettront également de trouver des solutions et des stratégies juridiques pour harmoniser durablement la législation nationale sur les collectivités locales, d'élaborer un modèle régional et d'adapter les lignes directrices adoptées au niveau national pour la sylviculture. Dans les collectivités concernées, les outils et mécanismes applicables seront définis sous la forme de Programmes pilotes de gestion des forêts publiques pour une sylviculture et une utilisation durable des ressources naturelles au niveau local.

Le projet vise également à prévenir la disparition et la dégradation des forêts, et à lutter contre le changement climatique en augmentant les superficies boisées.

Le REC-Caucase participe aussi activement – dans le cadre du projet régional « Aménagement durable du territoire en vue d'atténuer la dégradation des sols et de réduire la pauvreté dans la région du Sud-Caucase » – à la prévention de la dégradation des sols dans les bassins hydrographiques transfrontaliers.

Les activités pilotes seront mises en œuvre dans les bassins hydrographiques transfrontaliers suivants : Arménie et Géorgie : bassin hydrographique de la Khrami-Debeda – Toumanyan, Alaverdi, Akhtala (villes d'Arménie) et Bolnisi, Marneuli, Dmanisi (villes de Géorgie et d'Azerbaïdjan) ; Azerbaïdjan et Géorgie : bassin hydrographique de l'Alazani-Iori – Belaken, Zagatala, Sheki, Gakh, Oguz, Mingachavir (Azerbaïdjan) et Telavi, Lagodekhi, Dedoplistkaro, Sagarejo (Géorgie).

Le projet poursuit plusieurs objectifs : préserver les fonctions et l'intégrité de l'écosystème, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des paysans dans les pays du Sud-Caucase en luttant contre la désertification, en renforçant les ressources naturelles de base et en redynamisant le secteur agricole. Pour cela, il se concentre plus spécifiquement sur le renforcement des politiques, de la planification et de l'environnement réglementaire pour promouvoir un aménagement durable du territoire dans les bassins hydrographiques transfrontaliers de la région du Sud-Caucase, et sur la valorisation des bénéfices d'un aménagement durable du territoire dans ces bassins et d'autres sources de revenus pour les populations rurales, tout en protégeant des écosystèmes



fragiles et en diffusant les enseignements et les meilleures pratiques dans le but de développer une stratégie de reproduction du modèle. Au terme de ce projet, des Plans d'action bilatéraux spécifiques aux bassins hydrographiques (conformes aux lignes directrices et aux recommandations de l'Union européenne) seront élaborés pour une meilleure planification, gestion et surveillance du territoire dans les bassins hydrographiques transfrontaliers du Sud-Caucase. Une fois acceptés par l'ensemble des partenaires, ils pourront être utiles lors des prises de décisions. De plus, ils permettront de sensibiliser les pouvoirs locaux et les populations locales du bassin hydrographique de la Khrami-Debeda et de l'Alazani-Lori, d'améliorer leurs connaissances pratiques et leur capacité à planifier et gérer durablement les sols, les forêts, les pâturages et les terres cultivables et, ainsi, de protéger des écosystèmes fragiles et d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus. Les deux projets décrits ci-dessus sont financés par l'Union européenne.

Un tout nouveau projet – « Renforcement des capacités des communes et des institutions gouvernementales pour la mise en œuvre de la Convention européenne sur les paysages en Arménie » – a récemment été élaboré par le bureau arménien du REC-Caucase et est en cours de discussion. L'objectif global de l'action proposée est d'améliorer la gestion des paysages et les stratégies de protection et d'aménagement du territoire, et de favoriser les prises de décision au niveau local en mettant en place des mécanismes et des outils pratiques d'harmonisation de l'environnement naturel et artificiel en Arménie, et en encourageant les échanges avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie qui pourront reproduire les expériences réussies. Le but du projet est d'instaurer une gestion, une protection des paysages et un aménagement du territoire durables, ainsi qu'une approche intégrée et structurée de la mise en œuvre de la Convention sur les paysages en Arménie, en associant davantage les citoyens, les ONG et les pouvoirs régionaux à la gestion et à la protection des paysages, à l'aménagement du territoire et aux décisions en matière d'environnement. Le projet a été soumis à des experts locaux et aux représentants de ministères, d'agences gouvernementales et d'ONG concernés, lors du premier séminaire qui s'est tenu récemment de la Commission intersectorielle sur la mise en œuvre en Arménie de la Convention sur les paysages.

Nune G. Harutyunyan

Directeur du Bureau du REC-Caucase, Arménie
Nune.harutyunyan@rec-caucasus.org



Paysages européens de Noël : approche transfrontalière

Tous les paysages culturels européens présentent à la fois des caractéristiques universelles ou transfrontalières et des traits distinctifs régionaux ou nationaux. Incontestablement, le christianisme et ses diverses manifestations concrètes dans les paysages culturels des villes, villages, lieux de villégiature et autres constituent l'un des principaux facteurs culturels paneuropéens. Les images qui se forment dans l'esprit des individus lorsqu'ils sont invités à imaginer un paysage de Noël illustrent de manière frappante ce phénomène.

Les paysages mentaux de ce type sont des sujets d'analyse transfrontalière extrêmement intéressants. Nous connaissons tous les images et symboles universels de Noël comme l'étable dans le désert, l'étoile de Bethléem, les trois Rois mages, les bergers et l'âne. Il existe aussi des images nationales comme le Père Noël, *Santa Claus* et l'équivalent russe, « *Ded Moroz* » (littéralement « le Père givre »). Ce que nous nous proposons d'élucider ici, c'est la question de savoir si d'autres symboles de Noël se retrouvent dans les caractères distinctifs régionaux des paysages culturels. On peut raisonnablement supposer qu'ils se retrouvent à des degrés divers dans des phénomènes culturels comme la peinture, la poésie et la musique.

Pour établir la véracité de cette supposition, nous avons comparé un grand nombre de cartes de Noël russes et allemandes anciennes et contemporaines. Nous sommes parvenus aux conclusions ci-après :

- Nombre de cartes montrent des paysages ruraux ou des villages. Sur toutes les images, on voit de la neige, des maisons aux fenêtres éclairées, de la fumée s'élevant lentement des cheminées et la lune qui luit dans le ciel. Toutefois, les maisons et les églises ne se ressemblent pas sur les cartes russes et allemandes (illustrations n°s 1 et 2). Ce sont là, au niveau d'une région, des différences nationales.
- Certaines vues ont un caractère transrégional. Par exemple, sur certaines car-

tes russes modernes sont représentées les maisons de campagne des nouveaux riches ainsi que des rennes et le Père Noël au lieu de la *troïka* traditionnelle tirée par des chevaux et conduite par Ded Moroz (illustration n° 3).

- Des caractéristiques transrégionales apparaissent aussi sur des cartes anciennes. Toutefois, sur les cartes modernes, on observe non seulement les influences culturelles transrégionales mais aussi l'empreinte de la mondialisation culturelle (illustration n° 4).

Le mélange de symboles régionaux et transrégionaux ainsi que le transfert d'images nationales par-delà les frontières sont des phénomènes que l'on rencontre aussi dans la poésie inspirée par Noël. Souvent, les poètes décrivent des scènes de Noël de manière tout à fait réaliste mais y ajoutent certaines caractéristiques nationales ou régionales.

- Dans la poésie russe, les poèmes de Joseph Brodsky et de Boris Pasternak illustrent parfaitement ce type de transfert. Les deux poètes dépeignent la nuit où les Rois mages se sont rendus auprès de l'enfant Jésus en suivant l'étoile de Noël comme une nuit de neige et de grand froid. Ils ont manifestement attribué à Bethléem, en Palestine, les conditions climatiques qui sont celles de la Russie à Noël.

- La transposition des images nationales de Noël se rencontre aussi dans la poésie allemande. Par exemple, le poème de Conrad Ferdinand Meyer intitulé *Weihnachten in Ajaccio* (Noël à Ajaccio) décrit des oranges parvenues à maturité, le myrte en fleurs et le soleil qui brille tandis que le héros rêve de flocons de neige blancs.

- Le paysage de Bethléem semble très réaliste dans le poème du poète russe Ivan Bounine intitulé « L'arbre de Noël » tandis que les poèmes d'Alexander Blok contiennent des descriptions d'une forêt étincelante sous la neige à Noël, typique de la Russie. Certaines scènes imaginées par des poètes allemands sont aussi très réalistes. Par exemple, dans le poème d'Annette von Droste Hülshoff,

les trois Rois mages sont hâlés par des vents chauds et cheminant parmi des palmiers et des chameaux. Toutefois, le Noël allemand dépeint par Gustav Hermann Kletke est venteux, neigeux et glacial.

S'agissant des chants de Noël, il est difficile d'établir des comparaisons entre les différents pays. Il convient de distinguer divers genres musicaux, à savoir la musique liturgique, la musique sacrée professionnelle, la musique profane professionnelle et la musique folklorique, et de les étudier séparément.

Si l'on compare, d'une part, les chants grégoriens, l'Oratorio de Noël de Jean-Sébastien Bach et *Vingt Regards sur l'Enfant Jésus* d'Olivier Messiaen et, d'autre part, le chant Znamenny et les Vêpres (Vigile de nuit) de Sergueï Rachmaninov, la nuit de Noël de Nikolai Rimski-Korsakov, l'arbre de Noël de Vladimir Rebikov et les chants traditionnels russes (Kolyadka), on peut parvenir aux conclusions ci-après :

- dans la musique liturgique, on ne trouve pas d'évocation de paysages différents selon les régions. En revanche, les distinctions régionales semblent plus prononcées dans la musique folklorique. Toutefois, il faudrait étudier ces genres musicaux de manière approfondie;
- il est plus facile de comparer les musiques profanes professionnelles. Les paysages sont distinctement évoqués dans la musique profane russe consacrée à Noël. Ils sont assez semblables à ceux que la poésie russe décrit, composés d'éléments comme les nuits glaciales, les étoiles et les arbres de Noël dans des maisons confortables où règne une douce chaleur.

Pour conclure, on peut dire, par conséquent, que :

- les cartes, les poèmes et la musique profane russes en rapport avec Noël revêtent des caractéristiques régionales ou nationales distinctes, marquées par des symboles paysagers évidents comme les plaines recouvertes d'un manteau neigeux, les sapins, le givre, la

- nuit, les étoiles, les troïkas, les villages et les maisons confortables, éclairées aux chandelles et imprégnées de la senteur des aiguilles de conifère;
- certains de ces symboles comme la neige, les sapins, les lumières et les villages sont aussi présents dans les représentations mentales que se font les Allemands des paysages de Noël. En revanche, on ne voit des églises et des marchés de Noël que sur les cartes allemandes;
- dans les deux pays, les représentations mentales des paysages de Noël comportent aussi des symboles bibliques universels ou transfrontaliers comme l'Enfant Jésus, Marie, Joseph, les rois mages, les chameaux, le Christ enfant, le bœuf et l'âne, la crèche, l'étable et l'étoile de Bethléem.

La réalisation de sondages d'opinion spécifiques peut être un moyen de mettre au jour les symboles de Noël locaux et communs à différents pays. Les résultats d'un

tel sondage sont présentés dans le tableau ci-dessous. Des représentants de 9 pays – l'Autriche, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Danemark, la Lettonie, les Pays-Bas, la Pologne, la Slovénie et la France – y ont participé. Ils ont été conviés à énumérer cinq grands symboles de Noël. Ils ont cité en tout 29 symboles différents ; certains revenaient fréquemment, d'autres rarement.

Certes, les résultats de ce sondage, effectué par un seul groupe d'experts sont un peu sommaires. Toutefois, ils soulignent la diversité régionale des représentations mentales de Noël. De fait, parmi les symboles les plus rarement mentionnés, qui traduisent sans doute des traits régionaux spécifiques, il faut noter certaines images très contrastées comme les ciels gris et pluvieux et les étoiles. Selon toute probabilité, si de tels sondages étaient réalisés plus souvent sur un échantillon plus représentatif, ils apporteraient beaucoup d'informations.

Dans le cadre de recherches plus poussées, il serait bon de comparer les représentations des paysages de Noël non seulement en Allemagne et en Russie mais aussi dans d'autres grandes régions choisies en tenant dûment compte de leur identité culturelle et géographique, notamment la Scandinavie, les plaines de l'Europe du Nord, les Alpes et la région méditerranéenne. Par la suite, ces grandes régions pourraient être subdivisées en zones plus petites, en particulier dans la région méditerranéenne. Les résultats d'une telle analyse des paysages mentaux de Noël présenteraient sous un éclairage nouveau les ressemblances et les différences entre les régions européennes et seraient peut-être un moyen décisif de les caractériser.

Alexander V. Drozdov

Professeur, Institut de géographie
de l'Académie des sciences russe,
Moscou, Russie
Drozdov2009@gmail.com

Symboles des paysages mentaux de Noël : fréquence des occurrences dans les réponses au sondage, en pourcentage

45 – 50 %
Arbre de Noël, neige
20 – 25 %
Maisons aux fenêtres éclairées, églises illuminées, collines et montagnes, marchés de Noël
4 – 5 %
Carillons, villages, ciel gris et pluie, étoiles
1 – 2 %
Foule dans la campagne, sapins, embouteillages, lacs gelés, paysages ouverts, champs, horribles chansons américaines à la radio, sentiers couverts de neige



1. Village russe traditionnel



2. Village allemand traditionnel



3. Village « nouveaux riches » (toutes identités confondues)



4. Joyeux Noël à tous : globalisation



Rimini
Exposition

Une proposition de méthodologie commune de lecture du paysage

Objectifs du projet

Le projet transnational sur les opportunités du paysage pour l'organisation territoriale (Loto), cofinancé par le programme Interreg IIB Cadres de l'Union européenne, avait pour but d'élaborer une méthodologie de lecture interprétative du paysage pouvant servir de cadre opérationnel commun pour orienter et vérifier les décisions relatives à la modification, à la restauration ou à la valorisation de l'espace (*Landscape Opportunities for Territorial Organisation*)¹.

Compte tenu des principes énoncés dans le Schéma de développement de l'espace communautaire et la Convention européenne du paysage, le projet Loto se fonde sur l'idée que les différents paysages des territoires européens sont essentiels à la qualité de nos cadres de vie et constituent un patrimoine à sauvegarder et sur le principe que tout territoire est un paysage, qui doit, par conséquent, faire l'objet d'une politique paysagère attentive. Il ne faut pas oublier que l'espace territorial est en constante évolution et que ces changements doivent être encadrés si l'on veut parvenir à de bons résultats en termes de paysage.

Le projet entend venir à bout des visions sectorielles et parvenir à une vision globale et intégrée du paysage, qui interprète son évolution en tant que système unitaire dans lequel les composantes écolo-

giques et naturelles interagissent avec les éléments sociaux, culturels, économiques et de l'habitat.

Mais pour intégrer cette approche du paysage dans les questions d'aménagement du territoire, il faut mettre au point des méthodes d'interprétation du paysage qui soient simples et efficaces, sans se disperser. Pour obtenir la participation des habitants, il est nécessaire d'établir des comptes-rendus succincts et bien structurés et de compiler et présenter les résultats de l'interprétation du paysage avec clarté et transparence.

A cette fin, le projet Loto entend faciliter la mise à disposition d'outils pour guider l'évolution du paysage en utilisant celui-ci comme cadre de référence de tous les projets territoriaux, afin d'orienter, de façon complémentaire, les instruments du développement spatial sur le paysage.

Le projet a été divisé en trois phases :

- phase préliminaire : étude d'autres expériences et analyse des compétences, approches et méthodes de planification du paysage actuellement utilisées ;
- phase intermédiaire : élaboration du premier cadre méthodologique et mesures pilotes destinées à en vérifier l'efficacité ;
- phase finale : préparation, en vue de sa publication, du document conjoint intitulé « Directives pour la lecture et l'inter-

prétation du paysage de façon à orienter la prise de décisions dans le domaine des transformations territoriales ».

Dans le cadre des processus visant à définir les transformations spatiales, l'approche méthodologique reconnaît l'efficacité de discussions ouvertes et franches sur les questions suivantes :

- en présence de quel type de paysage sommes-nous et comment le percevons-nous ?
- quel type de paysage va-t-il devenir ?
- quel type de paysage voulons-nous ?

Les conditions préalables fondamentales de la méthodologie Loto étaient les suivantes : la reproductibilité et la facilité d'utilisation de la méthode, la souplesse et l'esprit d'ouverture de la procédure, la transparence et la possibilité de répétition et, enfin, l'utilisation de bases de données et d'informations déjà disponibles. L'attention se porte sur la totalité du territoire et la lecture vise à appréhender les caractéristiques et les dynamiques du paysage afin d'en comprendre les possibilités d'évolution. La procédure proposée est transparente et les diverses activités du processus méthodologique sont facilement reconnaissables et consistent principalement à recueillir des renseignements précis. La comparaison des connaissances et la synthèse des interprétations du paysage doivent devenir des conditions de base de la définition de politiques efficaces dans ce domaine.

Lecture du paysage

D'après la Convention européenne du paysage, la méthodologie se fonde sur la connaissance du paysage des sites. L'ensemble du territoire est concerné, et pas seulement certains éléments remarquables. Le projet Loto propose une compréhension différente, issue d'autres méthodologies. Il s'agit d'une compréhension analytique et descriptive basée sur un processus d'identification et de classification de zones homogènes, décrivant les caractéristiques du paysage des sites sans but opérationnel spécifique : cette méthodologie propose une description et une interprétation des lieux à partir d'une démarche de résolution des problèmes ou d'une hypothèse d'interprétation. L'interdisciplinarité (la conjugaison des approches de différentes disciplines) et



Réunion Loto

la transdisciplinarité (qui consiste à faire participer les autorités politiques et la population) sont les autres critères de la méthodologie Loto.

Le cadre méthodologique est organisé autour de cinq activités cognitives et opérationnelles principales :

- A. caractérisation/qualification ;
- B. tendances de l'évolution future et besoins de transformation ;
- C. synthèse interprétative ;
- D. cadre cognitif commun ;
- E. définition des principes régissant les politiques paysagères et les choix opérationnels.

La phase correspondant aux activités cognitives A, B et C a été analysée de manière particulièrement approfondie car la connaissance du paysage des sites est considérée comme une condition de la qualité des transformations (protection, gestion, planification), qui ne doivent pas seulement être compatibles avec les caractéristiques dont nous avons hérité, mais leur être véritablement adaptées.

L'activité de caractérisation/qualification porte sur les éléments suivants :

- l'identification des éléments et caractéristiques de base : les caractéristiques physiques des sites (morphologie, éléments tels que les réseaux hydrauliques, les bâtiments, les terrasses, les terrains boisés, etc.), les matériaux de construction (végétaux et minéraux), les couleurs, les caractéristiques physico-chimiques (terre, eau, air et climat, faune et flore), l'utilisation actuelle des terres, les traits dominants de la population locale et des visiteurs intéressés par les sites ;
- la dynamique historique : comprendre comment le paysage actuel s'est organisé et a évolué au fil des siècles (lecture diachronique), notamment comment s'est créé un espace culturel et physique, et connaître les grandes étapes des processus passés continus et discontinus, ainsi que leur impact sur le territoire ;
- la perception sociale passée et présente des sites du point de vue du paysage (reconnaissance de la valeur du paysage pour la population, des points de vue symbolique, culturel, identitaire, etc., pour les experts, pour le patrimoine de la mémoire collective locale et générale, etc.) ;
- la description interprétative des caractéristiques actuelles de « l'architecture de site », pour consigner l'organisation morphologique des zones bâties et non

bâties, des espaces artificiels et naturels, selon leurs spécificités matérielles, en mettant en évidence les différentes relations paysagères existantes, qu'elles soient physiques, fonctionnelles, visuelles, symboliques, récentes ou passées (les caractéristiques culturelles, mais aussi la fonctionnalité écologique des sites).

L'analyse des principaux processus de transformation (en cours, prévus et prévisibles) occasionnés par des facteurs à la fois anthropiques et naturels (tendances de l'évolution future et besoins de transformation) vise à prévoir leur impact sur le caractère physique des sites et sur la signification du paysage : tendances de l'évolution (pour des raisons économiques, sociales et culturelles ; événements ou processus biologiques et physiques, etc.) ; politiques et projets de transformation territoriale aux différents niveaux administratifs ; besoins futurs de transformation exprimés ou non ; projets et processus positifs en cours sur le territoire, susceptibles de déboucher sur l'élaboration de politiques efficaces.

La synthèse interprétative peut déboucher sur la prévision d'un ou plusieurs futurs scénarios exposés dans des rapports techniques, descriptifs et explicatifs et basés sur l'ensemble des discussions entre les autorités et les populations concernées (cadre cognitif commun). Cette synthèse est une sorte de diagnostic définissant les risques/problèmes et les potentialités/possibilités des sites, du point de vue du paysage, en vue de définir des politiques paysagères et de faire des choix opérationnels (objectifs de qualité du paysage, élaboration de stratégies et d'outils pour atteindre ces objectifs, définition d'un programme de gestion et d'un calendrier, suivi de la transformation du paysage et de l'impact des politiques, formulation de nouveaux objectifs). D'après la Convention européenne du paysage, les politiques de planification doivent combiner la préservation, l'innovation, la valorisation et la réhabilitation de l'ensemble du paysage.

La structure formelle finale des directives est constituée par une liste de points à vérifier : il s'agit d'un récapitulatif des questions-clés à examiner et à analyser en profondeur si nécessaire.

Suivi du projet

Le premier résultat concret du projet a été obtenu au cours de sa mise en œuvre. Il s'agit du projet paysager de la munici-

palité de Glonn, qui fait partie intégrante du plan de réglementation. A l'issue du projet, de nombreuses activités-pilotes ont été menées avec le concours des autorités publiques locales. En tout état de cause, les directives communes des partenaires du projet Loto peuvent être considérées comme une contribution à la procédure d'évaluation du paysage et un instrument permettant de guider le lancement de processus communs au niveau local pour définir des « scénarios » futurs d'aménagement spatial, en accordant une attention particulière à la revalorisation du paysage. C'est ce qui se passe actuellement sur de nombreux territoires des partenaires du projet Loto, avec un succès tout particulier dans certaines régions comme la Lombardie et l'Emilie-Romagne.

En outre, la région de Lombardie a décidé d'utiliser le cadre des directives Loto dans le document régional qui établit les critères relatifs au contenu paysager d'un projet urbain local et l'autorité interrégionale publique de la vallée du Pô l'a référencé à la méthodologie Loto dans ses lignes directrices pour la gestion des territoires de montagne. Aujourd'hui, de nouvelles propositions de projets transnationaux tentent de développer la méthodologie Loto et de l'appliquer à certains thèmes spécifiques comme la gestion des zones rurales et périurbaines ou la préservation du paysage culturel alpin.

Lionella Scazzosi

*Professeur, Ecole polytechnique, Milan, Italie
lionella.scazzosi@tiscali.it;
lionella.scazzosi@polimi.it*

Anna Rossi

*Coordonnateur du projet
Région de Lombardie
Direction générale du territoire
et de l'urbanisme,
Département du Paysage, Milan, Italie
anna_rossi@regione.lombardia.it*

¹ Le projet Loto a été mis en œuvre de mars 2003 à octobre 2005. Coordonné par la région Lombardie, il a associé huit autres partenaires : le Ministère italien du Patrimoine culturel, les régions italiennes de l'Ombrie, des Marches, d'Emilie-Romagne et de Vénétie, la région de l'Istrie, le Ministère slovène de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, l'Université technologique de Munich et deux observateurs - l'Institut d'urbanisme de Bucarest et l'Université Corvinus de Budapest. Un grand nombre d'experts, d'instituts de recherche, d'universités et d'autorités publiques locales ont également participé au projet, permettant l'examen approfondi des diverses questions et une vaste diffusion des résultats du projet.



Escalier Vanvitelli,
Chartreuse
de San Lorenzo

L'Observatoire européen du paysage de l'Arc latin

«Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale» (Art. 174, 1° TUE).

L'Arc latin, réseau des administrations locales de second niveau de l'arc de la Méditerranée occidentale, dans la perspective d'un développement durable des territoires¹, a établi en 2005 à Barcelone, un « Accord pour le paysage » regroupant de nombreux opérateurs publics et privés². Ces derniers, en qualité de fondateurs de cet Observatoire ont décidé de lui choisir comme siège la Province de Salerne en Italie.

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2008, l'Arc latin et la Province de Salerne ont officiellement mis en place l'Observatoire européen du paysage, lui offrant comme siège la Chartreuse Saint Laurent de Padula³. L'Observatoire a reçu le patronage du Président de la République italienne et des Ministères des biens et activités culturelles, et de l'environnement et mise en valeur des territoires et de la mer, selon la Recommandation CM/Rec (2008) 3 du Comité des Ministres aux Etats membres du Conseil de l'Europe, dans une volonté d'application de la Convention européenne du paysage. L'Observatoire fédère les compétences de chercheurs, professionnels, techniciens, dépendant du secteur public ou privé, unis dans un objectif ambitieux pour :

- décrire l'état des paysages de l'Arc latin à une période déterminée ;
- l'échange d'informations sur les politiques et expériences qui concernent la protection, la gestion et la planification des paysages ainsi que l'implication des acteurs aux décisions ;
- l'utilisation, la rédaction et l'élaboration de documents historiques sur les paysages permettant la compréhension de leurs évolutions (banques de données, archives écrites ou photographiques...) ;
- l'élaboration d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les politiques du paysage selon les orientations du Conseil de l'Europe ;
- fournir des données et des informations permettant une meilleure compréhension des tendances et des prévisions ;

- des échanges d'informations et d'expériences entre les régions de l'Arc latin et les communautés territoriales, dont celles déjà mises en œuvre, basées sur des exemples et des intégrations des politiques sociales, écologiques et culturelles pour le paysage.

A ce jour, l'Observatoire regroupe le réseau de ses membres fondateurs et sert de plate-forme à divers projets-pilotes tels que :

- le Master européen du paysage de l'Université de Salerne, en collaboration avec les centres de formations universitaires membres de l'Observatoire, en France et en Espagne. Ce master offre une formation destinée à des professionnels de l'environnement, qui seront appelés à travailler dans les services de contrôle, des collectivités territoriales et en particulier les secteurs de la gestion du paysage dans l'esprit de la Convention européenne du paysage ;
- le Master/Forum EuroMed sur la pratique de l'expertise du paysage de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg. Cette formation vise à donner des compétences pratiques pour la compréhension des territoires de tous les pays qui bordent les rivages de la Méditerranée ;
- le Prix pour les actions en faveur du paysage et de la biodiversité, en coopération avec la Coordination des Agendas 21 locaux, Hispa et la Fédération italienne des Parcs.

L'Observatoire est ouvert à tous les nouveaux projets compatibles avec ses objectifs et à tous les opérateurs désireux d'y participer. C'est un outil qui, selon le souhait de ses promoteurs peut contribuer à l'application de la Convention européenne du paysage, ainsi qu'au développement d'une culture pour la protection et la valorisation du paysage.

Domenico Nicoletti

Directeur de l'Hispa
domeniconicoletti@alice.it

Christiane Garnero Morena

Ecole nationale supérieure d'architecture
de Strasbourg, France
garneromorena@gmail.com

www.hispa.it
hispa@hispa.it

¹ Arc latin est une aire géographique de coopération entre les collectivités territoriales, entre lesquelles sont soutenues des actions intégrées dans divers secteurs. L'Italie, la France et l'Espagne sont membres de cette aire géographique.

² Conseil de Barcelone, Conseil provincial de Malaga, Conseil général du Gard, Conseil Général de l'Hérault, Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon, Province d'Allesandrie, Province de La Spezia, Province de Matera, Province de Turin, Province de Viterbo, Province de Salerne, Ferderparchi, Legambiente, SITI (Institut supérieur sur le système territorial pour l'innovation), Coordination nationale d'Agenda 21, Centre interdépartemental de l'Université d'Etudes de Salerne, Parc national de Cilento et du Val di Diano, IPOGEA, Hispa.

³ La Chartreuse Saint Laurent de Padula a été édifiée en 1306. Cette chartreuse, l'une des plus vastes d'Europe a abrité un des centres culturels les plus actifs du sud de l'Europe. Classée au patrimoine mondial de l'Unesco elle est actuellement le siège de nombreuses activités culturelles.



Chartreuse de San Lorenzo

Analyser et valoriser les paysages méditerranéens pour préserver leur diversité

Reconnaître la valeur des paysages culturels et naturels de la Méditerranée

La diversité des paysages contribue à la richesse des identités locales et régionales de la Méditerranée. Elle est l'expression des relations passées et présentes entre l'homme et son environnement naturel et anthropique. Au fil des millénaires, plusieurs civilisations, cultures et religions se sont épanouies autour de la Méditerranée, façonnant les paysages côtiers par la production agricole, la construction, l'expression artistique, etc. Ainsi se sont développés des paysages culturels d'une très grande richesse. Aujourd'hui cependant, les menaces qui pèsent sur l'identité culturelle, le patrimoine et la diversité paysagère de la région ne cessent de s'aggraver. Liées à des facteurs externes (mondialisation) et internes (urbanisation rapide du littoral et son impact sur les structures socioéconomiques traditionnelles), elles ont entraîné une détérioration considérable des paysages naturels et culturels dans plusieurs régions côtières.

Les paysages du littoral méditerranéen n'ont jamais été étudiés en tant que groupe ou type de paysage particulier. Ils n'ont pas fait l'objet d'études fondées sur les méthodologies et les concepts en vigueur dans le domaine du paysage. Notre connaissance de la typologie et de la diversité des paysages méditerranéens, et notamment des plus précieux et des plus typiques d'entre eux – les paysages remarquables –, est insuffisante. De même, les tendances et les processus majeurs qui régissent leur transformation ne tiennent pas compte de leurs particularités.

L'identification et l'évaluation des paysages comptent parmi les principales obligations prévues par la Convention européenne du paysage. Il est énoncé dans le préambule de la Convention que « le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ». La Convention de Barcelone pour la protection de l'environnement marin et des régions côtières de la Méditerranée indique que les Parties contractantes « s'engagent à

promouvoir la gestion intégrée du littoral en tenant compte de la protection des zones d'intérêt écologique et paysager et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ». D'autres documents de mise en œuvre ont également pour objectif la gestion du paysage, comme le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM phase II) et les Domaines prioritaires d'activités (1995), dans lesquels les pays s'engagent « à protéger la nature, et sauvegarder et mettre en valeur les sites et les paysages d'intérêt écologique ou culturel ». Parmi les organisations internationales, l'Unesco a établi des instruments juridiques se rapportant directement ou indirectement au paysage.

Dans ce contexte, il est proposé d'entreprendre deux actions :

- la caractérisation de l'ensemble des paysages du littoral méditerranéen (atlas des paysages de la Méditerranée) ;
- l'évaluation et la définition des paysages remarquables.

Analyse et caractérisation des paysages du littoral méditerranéen (Atlas des paysages de la Méditerranée)

La méthode de l'évaluation du caractère du paysage (*Landscape Character Assessment* ou LCA) est une technique consistant à classer, décrire et comprendre les caractéristiques physiques et culturelles du paysage. Elle vise à répartir par groupes les types de paysages qui pré-

sentent la même structure et des caractéristiques similaires. Cette classification peut être effectuée aux niveaux national, régional et local, voire à l'échelle internationale. La formulation de recommandations sur la modification des paysages, dans le cadre de ce travail, est une autre réalisation très importante. En effet, les recommandations sont d'une grande utilité aux planificateurs et au public en général dans les processus de prise de décisions, car elles présentent les atouts du territoire et les structures du paysage qu'il faudrait préserver ou valoriser, ainsi que le niveau de transformation ou de modification acceptable pour conserver le *genius loci* de l'unité paysagère examinée. Cette caractérisation contribue également à sensibiliser le public au paysage et à ses valeurs à l'échelle du pays. Elle participe aussi au maintien des identités paysagères européennes, nationales, régionales et locales, qui subissent depuis quelques décennies les pressions de la mondialisation liées à l'application de techniques et de technologies similaires dans le monde entier, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'urbanisme. La méthode LCA, c'est-à-dire l'établissement d'une hiérarchie fonctionnelle des composantes abiotiques, biotiques et culturelles du paysage, consiste en une étude théorique, une cartographie des types de paysages à partir de diverses données, une enquête sur le terrain et, enfin, une classification et une analyse en vue de définir des types de paysages et de les faire connaître.



Alinea plus d.o.o.

Les paysages remarquables ont de grands atouts pour le tourisme culturel



Paysage côtier en mer adriatique, Slovénie

Une étape-clé de ce processus consiste à établir une typologie paysagère de l'ensemble du littoral méditerranéen sur la base d'une caractérisation des paysages nationaux. Les principales variables utilisées pour caractériser les paysages dans la zone étudiée comprennent le climat, le relief, la géologie et les sols, la couverture terrestre et l'utilisation des terres. Chaque type de paysage doit faire l'objet d'une analyse portant sur ses caractéristiques majeures, ses composantes et l'utilisation de ses terres, ces éléments étant les principaux facteurs de développement.

Les experts nationaux coopéreront sur la base de cette méthode pour produire des résultats comparables. La méthode se fonde sur des données numériques tirées de diverses images satellitaires et vérifiées lors de visites sur le terrain.

Une fois achevé, le rapport devrait être publié dans plusieurs langues et largement diffusé, en tant qu'atlas des paysages de la Méditerranée. Parallèlement, une campagne de sensibilisation à grande échelle permettrait de faire mieux connaître les valeurs intrinsèques des paysages culturels.

Le concept de « Paysages remarquables de la Méditerranée »

Le « paysage remarquable » est un concept récent qui pourrait être intéressant pour les pays de la Méditerranée. Son application impliquerait en effet que les paysages culturels les plus précieux, qui sont rares, typiques, uniques et importants pour l'identité méditerranéenne, bénéficient d'un statut spécial garantissant leur sauvegarde. Les paysages remarquables sont des témoignages du contexte socio-économique des sociétés ; nous avons l'obligation de les préserver pour les générations futures, en tant que patrimoine universel de la civilisation humaine. Ils ouvrent de très importantes perspectives de développement à un tourisme culturel de type nouveau. La plupart de ces paysages découlant d'anciennes pratiques agraires, ils pourraient inspirer de nouvelles politiques agricoles. Il faudrait cependant analyser l'ensemble du littoral méditerranéen selon des critères communs, et dresser une liste descriptive des paysages.

Les paysages remarquables sont d'importants vecteurs de l'identité nationale. Les mesures prises pour préserver leurs caractéristiques et les valeurs qui y sont associées sont souvent contraires aux objectifs concrets des promoteurs, comme on peut le constater dans divers projets de construction ou dans le cadre de la modernisation agricole. Généralement, il s'agit de sites dont les principaux atouts paysagers découlent de l'agriculture traditionnelle, et qui ont été conservés par manque de possibilités de développement. Les paysages remarquables sont aujourd'hui de plus en plus valorisés et respectés à la fois par les professionnels et le grand public, en raison de leur potentiel touristique et récréatif.

La liste ci-dessous propose des critères pour l'identification des paysages remarquables :

- configuration paysagère unique ;
- adaptation de l'utilisation des terres à la topographie ;
- conservation de caractéristiques traditionnelles ;
- présence de végétation naturelle ;
- complexité structurelle ;
- degré de spécificité (locale, nationale, internationale) ;
- représentation de cultures caractéristiques ;
- manifestation de circonstances socio-économiques.

Le projet se fonde sur une méthode commune qui devrait être suivie par une équipe d'experts venant de différents pays méditerranéens. La typologie du projet précédent (Atlas des paysages) devrait s'avérer très utile. Une fois achevé, le rapport devrait être publié en plusieurs langues et largement diffusé. Il faudrait également organiser une campagne de sensibilisation à grande échelle afin de faire mieux connaître les atouts de ces paysages, en vue de leur protection et de leur valorisation. La publication du rapport, accompagnée d'une carte des paysages remarquables, constituera une ressource extrêmement utile pour les promoteurs et les responsables politiques (dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture, par exemple). Ils pourront en effet repérer facilement les sites où il leur sera possible de développer un certain type de tourisme et de programmes de destination. En outre, les responsables des politiques agricoles pourront facilement déterminer les zones où des subventions spéciales devraient être accordées pour aider les agriculteurs à préserver la valeur originelle du paysage.

Nataša Bartina Jurkovič
M.Sc., Architecte paysagiste, Allinea plus
d.o.o., Ljubljana, Slovénie
natasa.jurkovic1@siol.net



Répartition du paysage typique de l'agriculture méditerranéenne

Le projet « CôteàCôte, une mer racontée par ses rives » pour une coopération des paysages méditerranéens

La Méditerranée fascine autant qu'elle interroge. L'actualité des enjeux d'une rive à l'autre engage une fois de plus cette vision propre à Fernand Braudel qui pose la Méditerranée au centre des espaces de coopération et d'ouverture de l'Europe. Dans ce moment particulier, révélateur de fortes mutations territoriales, le projet « CôteàCôte, une mer racontée par ses rives » se donne l'objectif de restaurer la fonction communicatrice et matricielle de la Méditerranée en impliquant écrivains et photographes dans une interprétation contemporaine de ce rapport à la mer.

Dans ce contexte, l'approche du projet est de rétablir un dialogue entre la portée des mythes fondateurs d'une Méditerranée « patrimoine commun » et les mutations et les transformations profondes qui la façonnent aujourd'hui. L'objectif est alors d'actualiser ce qui fonde cette nouvelle identité méditerranéenne et ce qui peut

ouvrir sur des valeurs partagées pour ancrer une citoyenneté répondant aux enjeux d'aujourd'hui.

En croisant des approches photographiques et territoriales, la méthodologie mise en œuvre par les auteurs du projet (bureau d'études (MTP), prospective et l'Agence VU'), ne peut se départir d'une longue tradition de l'image dans sa filiation directe aux Missions photographiques de la DATAR. Mais au-delà d'une implication de l'image dans une lecture territoriale, l'originalité du projet réside dans le caractère pluridisciplinaire des langages et des points de vue qui sont sollicités, impliquant de fait une approche multiculturelle et pluraliste composée de regards de femmes et d'hommes d'horizons différents.

En faisant du « paysage » l'axe méthodologique de cette démarche, le projet s'inscrit

aussi dans la mise en œuvre des principes de la Convention européenne du paysage qui en fait l'objet. A travers ces principes, ce projet vise à promouvoir non directement la permanence de paysages emblématiques mais plutôt l'interdépendance des situations méditerranéennes afin de valoriser une dimension prospective du paysage. Ce projet reçoit aujourd'hui le patronage du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Jean-Guy Ubiergo
Responsable de (MTP) prospective,
Toulouse, France
jeanguy.ubiergo@wanadoo.fr



Page de couverture

Coopération des régions méditerranéennes et promotion des bonnes pratiques pour le

La coopération des régions européennes dans le cadre de programmes transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux soutenus par l'Union européenne est un moyen important et efficace de promouvoir l'application effective de la Convention européenne du paysage, du Conseil de l'Europe. C'est ce que montre l'initiative « Pays.Doc. Bonnes pratiques pour le paysage », projet de coopération transnationale établi entre 2004 et 2007 dans le cadre du programme Interreg III B pour l'espace du Medocc (Méditerranée occidentale). Treize régions appartenant à quatre pays européens y ont participé : les communautés autonomes de l'Andalousie, de la Murcie, de Valence et de la Catalogne en Espagne ; la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France ; les régions Toscane, Ombrie, Latium, Emilie-Romagne, Piémont, Lombardie et Basilicate en Italie, et la préfecture de Magnésie en Grèce, soutenue par l'ANEM. En qualité de chef de file du projet, l'Andalousie était chargée de la coordination générale.

Les partenaires du projet ont entrepris d'appliquer les objectifs et les principes

définis par la Convention européenne du paysage à toutes les politiques publiques relevant de leurs compétences (urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine historique, infrastructures, tourisme, agriculture et développement rural). Le projet avait également pour vocation d'appliquer les recommandations sur les politiques paysagères définies par le Schéma de développement de l'espace communautaire de 1999. Dans ces perspectives, l'objectif global de Pays.Doc était double : améliorer la gestion et l'aménagement du paysage méditerranéen, par le recensement et l'évaluation d'expériences locales constituant de « bonnes pratiques pour le paysage » ; et servir de modèle, par l'élaboration de recommandations et d'orientations pour une bonne gestion de la transformation du paysage. Dans cet esprit, le projet a été construit autour de quatre axes de travail, sur lesquels les régions ont concentré leurs efforts en échangeant leurs diverses expériences territoriales, et pour lesquels elles ont conjointement défini des mesures sous l'égide d'une région partenaire chargée de coordonner les travaux.

Etablissement et gestion d'un observatoire du paysage méditerranéen, coordonné par l'Andalousie

Cet axe de travail avait pour objet la création d'un observatoire virtuel destiné à recenser et à observer des paysages méditerranéens caractéristiques, dans lesquels interagissent les processus et les tendances habituellement impliqués dans les transformations paysagères. Cet observatoire virtuel s'appuie sur une banque d'images, support essentiel pour représenter ces paysages, et sur une série de points d'observation dans chaque région.

Catalogue de bonnes pratiques, coordonné par la Toscane

Le Catalogue de bonnes pratiques a contribué à l'élaboration d'un système d'apprentissage par l'exemple, avec le concours de dirigeants locaux, de spécialistes et de professionnels divers, représentant une variété de regards sur le paysage. Il constitue le fondement d'une culture commune en matière d'interven-



Corbessassi, Lombardie, Italie, intégré au paysage

paysage

tion paysagère en milieu méditerranéen. Cette culture peut encore être enrichie par l'introduction de nouvelles approches et pratiques, afin d'améliorer la qualité des aménagements qui ont des incidences sur les territoires.

Création et gestion d'un portail Internet sur le paysage méditerranéen, coordonné par l'Ombrie

La création de ce portail visait principalement à faciliter les échanges et à dynamiser la coopération méditerranéenne en matière paysagère. Sa mise en place prévoyait également de promouvoir au plan international la richesse et la diversité du patrimoine paysager, environnemental et culturel des régions méditerranéennes.

Guides présentant des stratégies et des orientations pour le paysage à appliquer dans le cadre des politiques territoriales, coordonnés par la Catalogne

Cet axe de travail visait à définir des stratégies communes pour garantir que les politiques, les plans et les actions – publics comme privés – ayant des incidences sur le paysage apportent aussi une valeur ajoutée dans ce domaine. Compte tenu de cet objectif, des guides pratiques ont été conçus, qui offrent des orientations et des critères destinés à gérer correctement les transformations de paysages à vocations diverses : infrastructures de communication et accès aux agglomérations urbaines ; espaces liés à la production, au commerce et à la logistique ; paysages historiques, culturels et d'intérêt public ; paysages agricoles, forestiers et naturels.

Au vu des résultats obtenus, le projet Pays.Doc peut être considéré comme une expérience réussie de coopération territoriale entre les régions méditerranéennes d'Europe.

En premier lieu, le projet se distingue par la qualité de ses ressources documentaires, tant au niveau de la forme que du contenu. Ces ressources comprennent des publications relatives aux différents axes de travail et le portail (www.paymed.net), qui offre une grande richesse d'informations fiables à tous ceux que les paysages méditerranéens intéressent.

En deuxième lieu, il convient de souligner que la deuxième Edition du Prix du paysage méditerranéen s'est tenue dans le cadre de Pays.Doc. Après une procédure de sélection conduite par un jury international à Séville en 2007, ce prix saluait à l'échelle mondiale les meilleures pratiques dans chacune des quatre catégories suivantes : plans, programmes et projets ; activités et actions menées ; initiatives de sensibilisation concernant le paysage et activités d'information sur le paysage.

Enfin, le projet a permis de renforcer et d'élargir la coopération régionale en faveur des paysages euroméditerranéens. A ce sujet, il faut rappeler que Pays.Doc a entraîné la création d'un réseau de coopération solide et étendu entre des régions européennes (treize régions participantes), soit un progrès considérable en soi, mais aussi la formation d'un capital social qui permettra d'étayer les futures collaborations des régions membres de ce réseau. En témoigne l'accord qui a permis de présenter un nouveau projet intitulé Pays.

Med.Urban dans le cadre du Programme opérationnel MED 2007-2013, fondé sur l'expérience de Pays.Doc. Approuvé par le Comité de sélection de Programme MED les 4 et 5 février 2009, ce projet est piloté par l'Andalousie et regroupe la plupart des régions impliquées dans Pays.Doc, trois nouvelles régions (la Vénétie, l'Algarve et l'île de Majorque), et le Réseau européen des pouvoirs locaux et régionaux pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Recep). Il est prévu que les questions paysagères s'articulent autour de six axes de travail particulièrement importants dans l'évolution des zones urbaines méditerranéennes (par exemple, les espaces ouverts en zone péri-urbaine et l'intégration dans le paysage d'espaces destinés à des activités de production et de logistique). Le projet prendra également en compte l'atout que représente un paysage de qualité, en tant que capital spatial et en tant que facteur pouvant contribuer à renforcer la compétitivité de ces zones, et leur capacité d'attirer les activités économiques, notamment les industries de pointe.

Andreas Hildenbrand Scheid

*Chef de l'Unité du développement territorial,
Communauté autonome d'Andalousie,
Séville, Espagne
andreas.hildenbrand@juntadeandalucia.es*



Paysage côtier d'Andalousie, Huelva, Espagne

Le fleuve comme infrastructure culturelle

Le projet « Le fleuve comme infrastructure culturelle » a porté sur l'Aura (Finlande), la Loire et le Rhin (France), le Pô (Italie), la Vistule (Pologne) et le Guadiana (Portugal). En choisissant le thème de la relation entre fleuve et culture, nous pensions surtout à l'importance des cours d'eau dans la définition des caractéristiques urbaines du paysage européen. Cette empreinte est manifeste dans de nombreuses villes européennes dont l'identité est indissociable du fleuve qui les traverse. Peut-on imaginer Paris sans la Seine, Londres sans la Tamise, Budapest sans le Danube ? Pourtant, l'on n'a pas toujours conscience de la force que revêtent ces « liens » entre villes et fleuves, partout en Europe. En vérité, lorsqu'on étudie l'histoire de la plupart des villes européennes, on pourrait commencer par le rôle des fleuves dans la formation des caractères spécifiques des paysages urbains européens, chacun avec ses propres dimensions et ses singularités.

Les diverses significations que l'on peut donner au fleuve sont un autre aspect important, ces significations étant, à vrai dire, souvent contradictoires.

Les fleuves divisent et unissent. Aujourd'hui comme hier, ils séparent des pays et des territoires, même si l'on sait que ces frontières sont souvent le résultat de processus politiques et de conflits qui

ne reflètent pas les identités culturelles liées au cours d'eau lui-même. Dans le cas du Pô, il y a bien plus d'affinités linguistiques, architecturales, gastronomiques et autres entre les populations des deux rives, toutes régions confondues, qu'entre les habitants des différentes parties d'une même région. Ce qu'il y a de plus frappant lorsqu'on voyage au fil d'un fleuve, c'est de voir comme il exprime une identité historique, culturelle et architecturale commune.

Autre contradiction : les fleuves peuvent être des ressources mais aussi, bien souvent, des sources de dégradation de l'environnement.

Hauts lieux d'activités productives, ils tendent à devenir des lieux de récréation et d'activités de loisir. En France, par exemple, on compte plusieurs projets d'aménagement paysager en bord de fleuve, tandis qu'en Allemagne, on s'emploie à reconverter l'ancien bassin industriel de la Ruhr.

L'un des objectifs de notre projet était de présenter ne serait-ce qu'une petite partie de cette grande complexité symbolique. Et maintenant, un mot sur le contenu du projet. Nous nous sommes donné pour but de diffuser des connaissances sur les cultures européennes. L'ensemble des activités que nous avons menées à bien

devaient contribuer à cette diffusion et permettre un échange culturel entre les pays européens partenaires.

Pour la plupart, les connaissances que nous avons diffusées n'ont rien d'inédit et font déjà partie intégrante du travail quotidien de chacun de nous. Ce point me semble particulièrement important, l'intérêt des travaux de réflexion et de recherche résidant non seulement dans la découverte mais aussi dans la capacité à faire connaître ce que l'on a découvert.

Notre projet entendait donc promouvoir cette dissémination, grâce à des manifestations qui ont facilité le dialogue et la mise en place de réseaux d'étude, ouvrant de nouvelles perspectives de coopération et de projets communs. Les universités et les centres de recherche ne devraient pas être les seuls partenaires de ce type de dialogue, qui concerne tous les acteurs de la valorisation du patrimoine culturel européen. C'est pour cette raison que nous avons associé à notre groupe non seulement des universités mais aussi des organismes locaux et des fondations culturelles.

Romeo Farinella

*Université d'études de Ferrare, Faculté d'architecture, Italie
jfl@unife.it*



Fleuves (GAFS image design) – Francesco Nicoletti

Le Réseau européen des géoparcs, un potentiel à exploiter pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Qu'est-ce qui constitue l'essence d'un paysage ? Est-ce la configuration du terrain, les diverses formes de vies qu'il abrite, son caractère esthétique ou ses valeurs spirituelles ? Qu'est-ce que les géoparcs et la philosophie qui les sous-tend ont en commun avec le paysage et les gens qui y vivent ?

Les géoparcs s'inscrivent dans une démarche véritablement participative, qui accorde une place centrale au paysage tel que la population locale le perçoit, tout en prenant en compte le type du paysage, sa finalité, ses caractéristiques et ses valeurs dans une perspective globale.

L'initiative des géoparcs a pour objectifs principaux d'amener les hommes à s'intéresser davantage à l'histoire de leur planète, de prendre soin de celle-ci dans l'intérêt de l'humanité et de rechercher les voies d'un développement optimal et responsable.

Dans le cadre de la Convention européenne du paysage, les géoparcs européens peuvent être considérés comme un outil spécifique de gestion et d'aménagement des paysages. Formations rocheuses remarquables, zones volcaniques et karstiques, sites archéologiques et paléontologiques, mines abandonnées avec leurs installations peuvent donner lieu à la création d'un géoparc. Mais le but n'est pas seulement de préserver ce patrimoine paysager pour les générations futures ; il s'agit aussi de porter sur lui un regard neuf et créatif et de le mettre au service de la qualité de vie locale, et ce dans la durée. Les géoparcs reposent essentiellement sur l'idée d'un développement durable mené avec la participation active de la population locale et faisant une large place au géotourisme et à d'autres formes de tourisme écologique, en privilégiant une interprétation moderne des valeurs territoriales du patrimoine géologique et paysager en général. Le statut de géoparc requiert une approche systématique de la gestion des paysages ainsi qu'une vision claire de leur développement.

L'initiative des géoparcs a reçu la reconnaissance officielle et le soutien de l'Unesco en 2004 – soit quatre ans après la création du Réseau européen des géoparcs par quatre sites européens – la Forêt pétrifiée de Lesbos (Grèce), la Réserve géologique de Haute-Provence (France), le Géoparc de Gerolstein/Vulkaneifel (Allemagne) et le Parc culturel du Maestrazgo (Espagne). Aujourd'hui, les réseaux de géoparcs se structurent selon trois niveaux : mondial, européen et national. Le réseau mondial implanté à Pékin travaille actuellement à la création d'autres réseaux à l'échelle

continentale. Outre les géoparcs européens (33 géoparcs dans 13 pays¹, on compte déjà une vingtaine de géoparcs chinois, un iranien, un brésilien, un malaisien et un australien (en tout, 58 géoparcs dans 18 pays). Le Réseau européen joue un rôle moteur dans la dynamique des géoparcs. Le statut de géoparc national a été institué en Chine, en Allemagne, en Suisse, au Japon, en Italie, au Portugal, au Royaume-Uni et en République tchèque. Il constitue un premier palier permettant d'évaluer un site avant son intégration dans le Réseau européen des géoparcs



Tomáš Růkosil

« Klokocské skaly », 'Paradis' Geoparc, Bohême

tout en offrant une structure pour les géoparcs d'intérêt uniquement national.

Lors de la dernière réunion du Réseau européen des géoparcs dans le paradis bohémien, Ladislav Miko, Directeur de l'Environnement à la Commission européenne, a présenté une réflexion très intéressante sur la place de la géologie dans la protection de la biodiversité, l'écologie du paysage et sa cartographie mentale. Il a expliqué comment les caractéristiques géologiques et géomorphologiques influent tant sur la faune et la flore que sur les processus et les phénomènes culturels : le paysage est essentiellement le résultat d'une interaction entre la diversité géologique, biologique et culturelle. Pour saisir une telle complexité, une approche réellement multidisciplinaire s'impose. Selon L. Miko, les géoparcs offrent précisément une telle approche transversale, stimulante et pratique. Ils constituent en outre un précieux instrument de participation volontaire, soutenu par les activités et l'enthousiasme des populations locales. Opposant cette approche à celle des zones protégées, souvent définies par directive, il a souligné la nécessité de convaincre les

populations de participer aux initiatives des géoparcs.

De son avis également, il serait intéressant et utile que le réseau des géoparcs facilite la préparation des plans de gestion des sites Natura 2000, en mettant à contribution les connaissances et les compétences de ses experts, notamment dans le domaine de la géodiversité et de son rapport avec la biodiversité. Cette proposition constitue un enjeu de taille pour le Réseau européen des géoparcs, comme l'a plus tard souligné son coordonnateur, Nikolaos Zouros.

L'initiative des géoparcs peut aussi servir les paysages européens par d'autres biais : l'éducation, l'interprétation, la recherche paysagère, la préservation du patrimoine paysager, fondée sur la conscience de son importance et de l'interaction entre ses trois types de diversité, et enfin l'exploitation durable de ce patrimoine, notamment grâce au géotourisme, au développement de labels locaux, à l'agriculture écologique et biologique, à l'artisanat, etc.

La force, l'avantage comparatif et le succès du mouvement des géoparcs reposent

sur les instruments du travail en réseau. Pour maintenir et améliorer la qualité et la compétitivité du réseau, il est indispensable d'assurer une évaluation initiale rigoureuse et un suivi régulier. Pour ce faire, les critères suivants doivent être pris en compte : préservation et interprétation du patrimoine géologique et paysager, gestion des ressources humaines et financières, stratégie de tourisme durable, éducation et recherche, participation aux activités du réseau (stratégie commerciale commune, projets, revues, réunions périodiques des comités de coordination, conférences annuelles et semestrielles).

En retour, le réseau ouvre à ses membres de multiples avantages : organisation des activités communes susmentionnées, formations, échanges d'informations, de savoir-faire et de bonnes pratiques (lignes directrices, manuels, plates-formes de communication et de commercialisation, etc.), échanges d'experts et camps de jeunesse, appui technique et conseils d'experts, coopération internationale active. L'Unesco tient une place institutionnelle très forte au sein du mouvement des géoparcs et son action est cruciale à l'échelle mondiale. Dernier avantage, et non des moindres, qu'offre la communauté des géoparcs : la solidarité qui naît de l'enthousiasme de chacun des membres du Réseau européen, soucieux de préserver, de présenter, d'interpréter et d'exploiter durablement la géologie, considérée comme l'un des fondements du patrimoine paysager.

A l'évidence, le mouvement des géoparcs et la Convention européenne du paysage reposent sur des philosophies très comparables, dont l'application parallèle est susceptible de déboucher sur une synergie productive. Ces deux initiatives ne pourront que bénéficier d'un soutien et d'une promotion mutuels.

Martina Paskova

*Ministère de l'Environnement, Prague,
République tchèque
Martina.Paskova@mzp.cz*



Réunion du Réseau européen Geopark

¹ Allemagne, Autriche, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Norvège, Portugal, République d'Irlande, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni.

Le rôle du paysage dans la coopération entre l'Andalousie et le Maroc

Géographiquement parlant, trois pays seulement sont à la fois méditerranéens et atlantiques : l'Espagne, la France et le Maroc. Encore que le Portugal pourrait aussi être considéré comme tel, vu le climat méditerranéen de son littoral méridional. L'Andalousie et le nord du Maroc sont les seules régions dont les rives soient baignées à la fois par la Méditerranée et par l'Atlantique. Néanmoins, en dépit de cette situation originale, la Méditerranée n'a eu de cesse d'exercer son emprise, historique et culturelle, allant jusqu'à étendre son influence aux nouveaux horizons de l'Atlantique.

En tant que mer et zone géographique, la Méditerranée est la première région de cette taille dans le monde à avoir été cartographiée et à avoir reçu un nom. Appelée *Mare nostrum* à l'époque romaine, la Méditerranée n'a cependant jamais formé un ensemble homogène sur le plan culturel. L'évolution des peuples et des sociétés ayant vécu dans ces contrées est marquée par une longue suite d'antagonismes et d'ingérences mutuelles. Comme le faisait observer Pedrag Matvejevic dans son histoire de la Méditerranée et de ses peuples, *Mediteranski brevijar*, « l'idée de la Méditerranée et la Méditerranée elle-même n'ont jamais réussi à vivre en harmonie ». A l'époque contemporaine, le bassin méditerranéen est probablement la région où les frontières économiques et culturelles sont le plus conflictuelles, celle exigeant de part et d'autre de ses rives le déploiement de grands efforts de coopération.



Talassemtane

Les possibilités et tensions créées par cette situation tournent pour une large part autour du détroit de Gibraltar et des côtes andalouses et marocaines. Quantité d'événements quotidiens et d'incidents sporadiques témoignent de la constante synergie entre les deux continents. Véritable carrefour des voies de passage nord-sud et est-ouest pour les voyageurs et les marchandises, le détroit est aussi un secteur hautement stratégique dans la géopolitique mondiale. Il suffit de regarder une rive depuis l'autre pour être puissamment ému, non seulement par la somptuosité des paysages, mais aussi par la force des événements d'hier et d'aujourd'hui.

Cette vitalité – et les interrogations qu'elle suscite autour du détroit de Gibraltar – ne reçoit pas la réponse politique qu'elle mérite. Les choses évoluent certes dans la bonne direction, mais la diplomatie et la coopération s'enlisent dans la méfiance et connaissent maints accidents de parcours. Il y a bien des programmes européens et nationaux, mais il ne peut y avoir de compréhension véritable que si les communautés politiques locales – et les individus concernés – œuvrent de concert. Aussi la coopération entre l'Andalousie et le Maroc est-elle de la plus haute importance.

Les scientifiques ont constaté depuis longtemps que l'on retrouve les mêmes paysages naturels des deux côtés du détroit. De fait, celui-ci n'est rien de plus qu'un étroit bras de mer ouvert très récemment en termes géologiques entre deux formations montagneuses créées par les mêmes événements tectoniques et composés des mêmes types de roches. Même la végétation comporte des espèces identiques, endémiques ou reliques. Enfin, conséquence directe de ces origines communes, ces régions méditerranéennes africaines et espagnoles présentent de nombreux traits communs dans leur organisation sociale et territoriale.

Si, comme le reconnaît la Convention européenne du paysage, le paysage est une composante essentielle du cadre de vie des populations, les similitudes observées entre l'Andalousie et le nord du Maroc pourraient expliquer des similitudes analogues dans les modes de vie au quotidien. Les travaux des champs

s'effectuent ainsi quasiment aux mêmes périodes et les modes d'utilisation de l'espace public urbain sont quasiment identiques.

La coopération entre l'Andalousie et le Maroc reconnaît la valeur de ces bases communes d'accord. Bien qu'il existe maints autres domaines d'action conjointe, il convient d'appeler l'attention sur trois mesures prises en commun concernant plus particulièrement le paysage :

- désignation, en 2006, de la réserve de biosphère intercontinentale de Méditerranée. Couvrant plus de 9 000 km², elle s'étend de part et d'autre du détroit en englobant d'importantes réserves naturelles nationales, comme Grazalema en Andalousie et Talassemtane au Maroc ;
- assistance du Gouvernement autonome d'Andalousie pour la restauration des centres historiques des villes de Larache, Tanger et Tétouan, en privilégiant les bâtiments et les secteurs à forte valeur symbolique ;
- programmes de coopération entre l'Université internationale d'Andalousie et l'Université marocaine Abdelmalek Essaadi (Tanger-Tétouan), dont de nombreuses activités ont été consacrées récemment au patrimoine naturel et culturel. En juillet 2008 s'est tenu le premier cycle de cours sur le paysage, à l'occasion duquel ont été présentés les principes de la Convention européenne du paysage.

Florencio Zoido Naranjo

Directeur du Centre d'Etudes
paysage et territoire
Communauté autonome d'Andalousie,
Espagne
florencio.zoido.ext@juntadeandalucia.es



Détroit de Gibraltar

*Paysage vierge,
région de
Trguiste,
Maroc du nord*

Vers une coopération transfrontalière en faveur du paysage. « L'Andalousie et le nord du Maroc », un modèle à suivre

La coopération transfrontalière maroco-espagnole en matière de patrimoine culturel et du paysage est devenue l'une des préoccupations majeures de plusieurs responsables, tant au Maroc qu'en Espagne. Ce type de coopération a eu une évolution marquante en particulier entre Tétouan et la Communauté autonome d'Andalousie, qui représentent deux zones transfrontalières. Cette coopération a débuté en 1989, lors d'une rencontre maroco-espagnole organisée à Tétouan et intitulée « La ville andalouse et les défis du changement », au cours de laquelle plusieurs propositions et recommandations ont été soulevées.

En 1993, le Président de la Communauté autonome d'Andalousie, Manuel Chaves González, a donné une forte impulsion à cette coopération transfrontalière par sa visite à la ville de Tétouan, afin d'inaugurer les premiers travaux mixtes de réhabilitation et de mise en valeur d'un héritage commun qui est le patrimoine culturel andalou.

Cette dynamisation a créé une nouvelle vision chez les citoyens tétouanais vis-à-vis du patrimoine culturel, tout particulièrement chez les artisans, les commerçants, les propriétaires d'hôtels, de maisons d'hôtes, et de restaurants. En effet, ce patrimoine, après sa réhabilitation et sa mise en valeur, a été la source principale de l'amélioration de leurs ressources

financières. Cela a permis de multiplier le nombre de citoyens qui respectent et maintiennent le patrimoine culturel.

En 1997, le centre historique de Tétouan a été reconnu comme Patrimoine de l'humanité par l'Unesco, ce qui a donné une crédibilité à la coopération transfrontalière et a permis d'organiser de nouvelles rencontres, des séminaires et des ateliers mixtes dans le but de réfléchir en groupe à des solutions pratiques.

Le Club patrimoine, développement et citoyenneté (Cpdc), de l'Université Abdelmalek Essaadi, a joué un rôle primordial dans la réussite de la coopération transfrontalière Andalousie-Nord du Maroc dans le domaine du « Paysage ». Celui-ci a organisé plusieurs rencontres de réflexion et de mise en place d'un tourisme alternatif durable qui respecte la nature et la culture, et qui peut faire de ce potentiel naturel et culturel des ressources financières, dont les citoyens locaux bénéficient. Le Cpdc a organisé un Séminaire sur « Le rôle du patrimoine culturel dans le développement local » en collaboration avec le « Classroom détroit » de l'Université de Cadix ; des cours d'été en collaboration avec l'Université internationale de l'Andalousie, notamment sur les thèmes: « Tourisme et paysage » et « Tourisme durable dans les deux

rives ». Actuellement, le Cpdc travaille en collaboration avec plusieurs ONG et institutions espagnoles pour la création de circuits touristiques dans des zones rurales. Ce travail fait partie d'un grand projet intitulé « Développement humain et réduction de la pauvreté par la mise en place d'un tourisme alternatif et d'un commerce équitable ».

Le modèle de l'Andalousie-Tétouan est devenu un projet pilote dans plusieurs villes dans le nord du Maroc, en matière de collaboration transfrontalière pour la mise en valeur du « paysage » et de sa conservation. Parmi les villes du nord du Maroc qui ont suivi la même démarche que celle de Tétouan, citons : Larache, Chefchaouen, Asilah, Ksar-El-Kebir, Oud Laou et Tanger.

De nos jours, toutes ces villes bénéficient de plusieurs projets financés par l'Union européenne et gérés par la communauté autonome d'Andalousie. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que la coopération transfrontalière « Andalousie-Nord du Maroc » est un modèle à suivre.

Abdelouahab Idelhadj

*Professeur, Université Abdelmalek Essaadi,
Faculté des Sciences de Tétouan, Maroc
idelhadj@gmail.com*



Paysage vierge, région d'Alhoucima, Maroc du nord



Calla-Eres, Parc naturel d'Alhoucima, Maroc du nord



A. Idelhadj avec les futurs responsables de la conservation du paysage, Maroc du nord



Paysage naturel et cultivé, Snada, Maroc du nord

L'Alliance des paysages culturels du patrimoine mondial

En 2006, la Ville d'Aranjuez a convoqué une première réunion de travail pour débattre des sites classés au patrimoine mondial par l'Unesco dans la catégorie « paysages culturels ». Elle s'appropriait à lancer une initiative visant à créer un réseau de paysages culturels qui serait baptisé Alliance des paysages culturels du patrimoine mondial.

En 2007 s'est tenue à Aranjuez une première Conférence internationale avec la participation de représentants de seize paysages culturels, du ministère espagnol de la Culture, du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco et des organisations officielles partenaires du Centre (Icomos, Iccrom, Uicn, ...)

La Conférence s'est achevée sur la signature de la Déclaration d'Aranjuez et sur l'annonce de la tenue à Sintra, au Portugal, en 2008, d'une deuxième Conférence internationale et de l'assemblée constitutive de l'Alliance. La Déclaration d'Aranjuez était conçue comme un programme posant les principes essentiels de l'Alliance.

Cette initiative, appuyée par le ministère espagnol de la Culture et par le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, est considérée comme un outil essentiel du dispositif des paysages culturels, l'inscription d'un site étant un privilège assorti d'importants engagements. L'Alliance a en outre vocation à être un instrument de solidarité au service des pays ayant moins de ressources scientifiques, techniques et financières à leur disposition, tant pour obtenir le classement que pour le conserver.

Des réunions de travail ont eu lieu avec des représentants d'autres sites classés au patrimoine mondial dans des catégories similaires à celle des paysages culturels, comme Ibiza (biodiversité et culture), l'Alhambra-Generalife de Grenade, la Palmeraie d'Elche et le site de Las Médulas (province de León). L'intégration de ces sites a suscité un débat sur les diverses formes de paysages culturels, dont certains peuvent même être classés dans d'autres catégories par l'Unesco.

Il a ainsi été proposé, en septembre 2008 à Aranjuez, de constituer une association

dénommée Alliance des paysages culturels du patrimoine mondial, regroupant ces membres espagnols ainsi que Sintra. La possibilité d'adhésion à l'Alliance a été ouverte aux autres partenaires internationaux.

Champ d'action national : optimisation par le travail en réseau

L'Alliance des paysages culturels du patrimoine mondial permet de disposer d'un cadre de référence national afin que les sites classés « paysages culturels » ou dans une catégorie similaire disposent d'outils adaptés pour défendre leurs intérêts communs en matière de gestion, conservation et utilisation en lien avec l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

L'Alliance peut être un instrument de dialogue et d'échange pour mener à bien des actions coordonnées auprès de divers organismes et institutions dans le cadre du classement au patrimoine mondial, notamment en ce qui concerne les relations avec les ministères de la Culture et le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco.

La coordination des interventions est également importante dans le cadre des décisions à prendre par les pouvoirs locaux et régionaux, étant donné que le classement a des incidences dans d'autres domaines de gestion : urbanisme, environnement, tourisme...

Il s'agit par ailleurs d'une excellente occasion de promouvoir la participation sociale en mobilisant les populations locales.

Champ d'action international

L'Alliance fournit la possibilité d'ajouter des éléments communs à tous les paysages culturels, contribuant ainsi à combler les lacunes existantes dans la définition et la notion même de paysage culturel.

Les recherches scientifiques menées à bien tout au long de l'histoire humaine afin de parvenir à une meilleure compréhension de l'activité humaine et des relations homme-nature et à une utilisation



Représentants des membres fondateurs de l'Alliance

durable de leurs ressources endogènes constituent à cet égard un important point de départ. Elles permettront de mettre au point des solutions novatrices pour conjuguer connaissances techniques et décisions politiques et concilier les principes de la Convention européenne du paysage et les critères de l'Unesco pour l'inscription au patrimoine mondial au titre des paysages culturels.

Une telle démarche pourra être l'une des principales contributions de l'Alliance au service du développement durable et de l'aménagement du territoire. Tout cela milite en faveur d'un réseau mondial, à même de formuler des propositions et des solutions d'avenir au vu des enjeux du développement durable, du changement climatique et de la conservation de notre patrimoine culturel. Cette initiative s'inscrit clairement dans le droit fil du contenu et des orientations de la Convention européenne du paysage.

Luciano Sánchez Pérez-Moneo
Secrétaire général, Alliance des paysages culturels du patrimoine mondial,
Aranjuez (Madrid), Espagne
alianza@alianzadepaisajesculturales.es
<http://www.alianzadepaisajesculturales.es/>



Moulins à vent
du Consuegra, La
Mancha, Espagne

La coopération pour les paysages transfrontaliers

En ce début de XXI^e siècle, il peut paraître superflu de parler de la nécessité de protéger le paysage puisque depuis plusieurs années déjà, le paysage fait l'objet de protection. Il suffit de penser aux grands parcs nationaux américains – comme celui de Yellowstone – créés à la fin du XIX^e siècle, dont les lacs paradisiaques, les très hautes montagnes couvertes de neige ou les immenses forêts de conifères ont toujours été source d'émerveillement. Il s'agit de véritables sanctuaires de la faune et de la flore d'une beauté exceptionnelle, dans lesquels toute activité humaine est restée, en principe, interdite.

Lorsque, un peu plus tard, les pays européens ont commencé à protéger ce genre de paysages, ils ont dû avoir recours à d'autres méthodes de protection puisque, sauf peut-être dans les pays scandinaves et en Russie, la densité de la population ne permettait pas de mettre en place des mesures aussi drastiques que celles adoptées aux Etats-Unis. Dans ces conditions, le paysage, objet de protection en Europe, a été un paysage de dimension relativement réduite, d'une grande beauté esthétique et riche en espèces de faune et de flore. Ainsi, tout en devant prendre en compte la présence de l'homme, les activités entreprises dans le cadre d'un paysage protégé doivent être en harmonie avec la nature. Les paysages liés à la beauté du patrimoine archéologique ou des monuments historiques, les parcs et jardins modelés par la main de l'homme, ont également été protégés.

La protection de ces paysages, qui peuvent être considérés comme classiques, a dépassé le niveau national avec l'adoption de traités internationaux parmi lesquels la Convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel qui représente, sans aucun doute, une étape fondamentale. Au niveau régional, le Conseil de l'Europe a pris l'initiative dans ce domaine avec l'adoption, parmi d'autres, de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique révisée (La Vallette, 1992), de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 1979) ou de la Convention pour

la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985).

La coopération transfrontalière promue également par le Conseil de l'Europe depuis plusieurs années a eu aussi des conséquences en ce qui concerne la protection de ces paysages : aujourd'hui, de nombreux parcs naturels s'étendent des deux côtés d'une frontière et font l'objet d'une gestion commune. Cependant, il est nécessaire maintenant d'élargir cette coopération transfrontalière à un nouveau type de paysage qui a été clairement défini par la Convention européenne du paysage. Il n'est plus question de protéger seulement les paysages d'une beauté exceptionnelle mais aussi toute « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». La Convention porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains et concerne non seulement les paysages remarquables mais aussi les paysages ordinaires et les paysages dégradés qui tous conditionnent la qualité du cadre de vie des populations en Europe. Il s'agit maintenant de protéger, gérer et aménager le paysage à partir d'une nouvelle approche, c'est-à-dire, en tant que bien commun, fondement de l'identité culturelle et locale des populations, composante essentielle du cadre de vie et expression de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel, écologique, social et économique. Le but est, finalement, de prendre en considération le paysage qui, d'après le préambule de la Convention, constitue « un élément essentiel du bien-être individuel et social », « un élément important de la qualité de vie des populations » et qui contribue à « l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ».

C'est ainsi que parmi les principes établis par la Convention européenne du paysage, une attention spéciale doit être octroyée à celui de l'intégration de la protection du paysage dans le développement de politiques telles que l'aménagement du territoire, la politique agricole, la politique sociale, culturelle, environnementale, etc. et aussi à celui de subsidiarité. Ce dernier

se trouve en plus en contact direct avec le chapitre III de la Convention traitant de la coopération européenne. Dans celui-ci, une référence expresse est faite aux paysages transfrontaliers : « Les Parties s'engagent à encourager la coopération transfrontalière au niveau local et régional et, au besoin, à élaborer et mettre en œuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage ». Il ne s'agit pas bien sûr d'un engagement trop contraignant mais, en tout cas, il comporte une obligation à la charge des Parties à la Convention. C'est pourquoi les populations se trouvant des deux côtés d'une frontière doivent disposer de la possibilité de demander la protection, la gestion et l'aménagement d'un paysage qui leur est commun. Parallèlement, les autorités publiques compétentes doivent établir des « objectifs de qualité paysagère » qui prennent en compte les aspirations des dites populations, indépendamment de leur situation d'un côté ou de l'autre de la frontière. Tout ceci se dégage de la Convention européenne du paysage et trouve son fondement dans d'autres Conventions telles que celle d'Espoo de 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier ou celle d'Aarhus de 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement¹.

Alberto A. Herrero de la Fuente

Professeur de Droit international de
l'environnement, Université de Valladolid,
Espagne
aherrero@der.uva.es

¹ « La cooperación transfronteriza hispano-portuguesa. Nuevos instrumentos internacionales », in *Relações Portugal-Espanha: Cooperaçao e identidade*, Fundação Rei Afonso Henriques, Porto 2000, pp. 263 et suiv. ; « El Convenio europeo sobre el paisaje de 20 de octubre de 2000 », *Anuario Español de Derecho Internacional*, no XVI, 2000, pp. 393 et suiv. La evolución del marco jurídico de la cooperación transfronteriza en Europa », in E.J. Martínez Pérez (Coord.), *La adaptación de los organismos de cooperación transfronteriza por las Comunidades Autónomas*, Ed. Junta de Castilla y León, Valladolid, 2006, pp. 9 et suiv. ; « La cooperación transfronteriza entre regiones europeas. En busca de un instrumento jurídico eficaz », *Revista de Derecho de la Unión Europea* n° 13, 2007, pp. 125 et suiv.

Des étudiants « Ambassadeurs du paysage »

Le programme « Ambassadeurs du paysage » a comme objectif de contribuer à initier des spécialistes du paysage ou des sciences biotechniques à la démarche de médiation nécessaire à l'application de la Convention européenne du paysage. Porté par un groupe de six enseignants chercheurs de six pays (France, Hongrie, Norvège, Portugal, Slovaquie, Suède) relevant de cinq spécialités (agronomie, écologie, forêt, géographie, paysage), il s'organise autour d'un séminaire de quinze jours réunissant une trentaine d'étudiants sur un terrain commun, chaque année dans un pays différent, où existe une demande locale et des acteurs qui participent aux cours et en échange attendent un résultat du travail des étudiants.

La pédagogie vise à impliquer le plus possible les étudiants. Aussi, les apports théoriques et méthodologiques sont articulés avec le terrain étudié. Ils sont dispensés en fonction de l'avancement du travail au moment où les étudiants butent sur un obstacle que cet enseignement peut lever ; ce qui oblige souvent à modifier l'emploi du temps pendant le déroulement du cours. Les étudiants travaillent par petits groupes mélangeant nationalités et disciplines et

approfondissant une thématique dépendant des attentes des partenaires locaux. Un enseignant accompagne chaque groupe afin de les aider à progresser et pour réguler les éventuelles tensions que l'intensité du travail et la confrontation des points de vues peut faire naître.

Le programme se conclut par deux comptes-rendus publics, l'un devant les autorités, en anglais, l'autre devant les habitants, dans la langue du pays. Pour ce faire, quelques étudiants du pays d'accueil ayant participé au séminaire les années passées sont recrutés comme assistants. Ils aident les groupes pour les tâches matérielles et jouent le rôle de traducteurs lors des entretiens. Chaque année, un blog est ouvert pour rendre compte de l'avancement du processus (<http://lamb05.over-blog.com>) et l'ensemble des travaux (cours, exposés, production des étudiants...) est réuni dans un DVD remis aux participants et partenaires locaux et institutionnels.

Après deux années d'expérimentation en France en 2004 et 2005, ce programme a reçu l'agrément 'cours intensif Erasmus', ce qui a permis de réaliser les

sessions dans trois pays différents (2006 en Slovaquie, 2007 au Portugal, 2008 en Suède). Grâce à ce financement européen complété par les collectivités locales des pays concernés, l'ensemble des frais d'hébergement et de séjour des étudiants est couvert, ce qui permet de les sélectionner sur leur motivation et compétence, quels que soient leurs moyens financiers. Au total, plus de 150 étudiants ont bénéficié de ce parcours et les contacts que nous avons gardés avec nombre d'entre eux montrent que cette expérience les a enrichis et qu'ils mobilisent cet acquis dans leur activité professionnelle.

Nous espérons que cette initiative contribuera à l'émergence d'un nouveau corps de métier, médiateurs entre le local et le global, à la fois performants sur le plan technique et véritables « ambassadeurs du paysage » et d'un mode de pensée qui privilégie l'homme et parie sur l'intelligence et la générosité.

Yves Michelin

Directeur adjoint UMR Metafort
(AgroParisTec, Cemagref, Enita, INRA),
France
michelin@enitac.fr



Reportage pour les représentants élus, Suède



Etudiants au travail, Portugal



Enquête auprès d'agriculteurs, Slovaquie

Au Conseil de l'Europe: vers un développement en faveur du territoire et du paysage

L'intégration territoriale du continent européen est un processus permanent qui s'accomplit progressivement et pour lequel la coopération transfrontière entre les Etats membres du Conseil de l'Europe joue un rôle clé. Dans ce contexte, les Principes directeurs pour le développement territorial durable du Continent européen (CEMAT) formulés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe constituent en tant que vision d'une Europe intégrée, un document politique de référence pour les nombreuses actions et initiatives d'aménagement territorial sur le continent européen et, en particulier, pour la coopération transnationale et internationale (Recommandation Rec. (2002) 1 du Comité des Ministres aux Etats membres).

Les Principes directeurs considèrent que les tâches spécifiques de l'aménagement du territoire dans les régions frontalières et de la coopération transfrontalière résident dans l'élaboration d'une approche commune, sous la forme de schémas de structure et de plans communs transfrontaliers. Ils mentionnent qu'elle devrait reposer sur des études approfondies de tout le réseau des relations fonctionnelles des régions frontalières concernées et être axée sur le développement homogène des territoires d'une même région situés de part et d'autre de la frontière. Dans cette perspective, les Principes directeurs considèrent qu'une attention particulière devrait être accordée :

- au développement des infrastructures et des services de transport et de télécommunication transfrontaliers ;
- à la conservation transfrontalière et à l'utilisation durable des ressources en eau et autres ressources naturelles, en particulier dans le cas des régions de montagne, des zones côtières, des forêts, et des zones humides notamment ;
- à la dimension transfrontalière de la fourniture de services publics et privés ;
- à l'aménagement cohérent des agglomérations, villes et zones d'habitat des communautés ethniques transfrontalières ;
- à l'organisation des bassins d'emplois transfrontaliers ;
- à la lutte contre les impacts transfrontaliers des pollutions.

Les Principes directeurs soulignent que cette coopération peut être réalisée non seulement entre les Etats voisins, mais également entre régions ou collectivités voisines du même Etat qui mènent des politiques différentes, sur la base soit d'une contiguïté territoriale, soit de caractéristiques communes.

Les Principes directeurs se réfèrent tout spécialement à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (Madrid, 21 mai 1980) et à la Convention européenne du paysage et soulignent l'importance qu'il y a à prendre en compte la dimension paysagère dans l'ensemble des actions menées. La Convention européenne du paysage indique que les Parties à la Convention « s'engagent à encourager la coopération transfrontalière au niveau local et régional et, au besoin, à élaborer et mettre en œuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage ». Plusieurs travaux ont d'ores et déjà été réalisés afin de mettre en œuvre cette disposition. La Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage précise que cette coopération peut conduire à des programmes communs de protection, de gestion et d'aménagement des paysages et se concrétiser par des instruments et des mesures décidées conjointement par les autorités, selon les différents niveaux administratifs et compétences générales

et sectorielles, et les acteurs concernés de part et d'autre de la frontière.

La Résolution n° 2 adoptée à l'occasion de la 13^e Conférence ministérielle CEMAT a établi un réseau paneuropéen de 'Régions modèles CEMAT' en tant que régions d'innovation s'engageant à développer de bonnes pratiques de mise en œuvre des Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, constitutives d'expériences pilotes pour d'autres régions. La dimension paysagère représente un aspect essentiel de cette démarche. L'Initiative sur le développement territorial durable du bassin de la rivière Tisza/Tisza développée en tant que « Région d'innovation CEMAT » de caractère transfrontalier, en constitue un exemple.

Les activités politiques d'aménagement du territoire sont une condition importante pour la poursuite d'une intégration harmonieuse du continent européen, dans la mesure où elles attirent l'attention sur la dimension territoriale de la démocratie et de la politique de cohésion sociale. Les Principes directeurs et leur prise en considération dans les décisions relatives à l'aménagement contribuent à faciliter la coopération dans l'ensemble de l'Europe en visant à créer une Europe plus équilibrée et durable.

Maguelonne Déjeant-Pons

*Chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
Conseil de l'Europe, Strasbourg, France
maguelonne.dejeant-pons@coe.int*



de la coopération transfrontalière

Références du Conseil de l'Europe

- Conseil de l'Europe, *L'intégration des grands espaces européens*, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire, 2002, n° 65 ;
- Conseil de l'Europe, *Patrimoine paysager, aménagement du territoire et développement durable*, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire européen, 2003, n° 66 ;
- Conseil de l'Europe, *Le rôle des autorités locales et régionales dans la coopération transfrontalière en matière de développement régional et d'aménagement du territoire*, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire, 2003, n° 67 ;
- Conseil de l'Europe, *Aménagement du territoire pour le développement durable des espaces européens particuliers : montagnes, zones côtières, zones rurales, bassins fluviaux et vallées alluviales*, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire européen, 2003, n° 68 ;
- Conseil de l'Europe, *Développement territorial durable : le renforcement des relations intersectorielles*, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire, 2003, n° 69 ;
- Conseil de l'Europe, *13^e Conférence européenne des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Actes*, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2005, n° 71 - *Documents de la Conférence*, Série Territoire et paysage, 2005, n° 1 ;
- Conseil de l'Europe, *Actes de la Deuxième réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, Strasbourg, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2005, n° 72 ;
- Conseil de l'Europe, *Gouvernance territoriale et les réseaux de coopération institutionnels*, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2005, n° 73 ;
- Conseil de l'Europe, *La gestion urbaine dans une Europe en réseau*, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2005, n° 80 ;
- Conseil de l'Europe, *Paysage et développement durable – Les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Editions du Conseil de l'Europe, 2006 ;
- Conseil de l'Europe, *Actes de la 14^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)*, Ed. du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2009, n° 86.
- Sites Internet : www.coe.int/CEMAT/fr – www.coe.int/CEMAT www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage – www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention www.coe.int/naturopa/fr – www.coe.int/naturopa



**Conseil de l'Europe
Direction de la Culture et du Patrimoine
culturel et naturel
Division du patrimoine culturel, du paysage
et de l'aménagement du territoire
F-67075 Strasbourg cedex
Fax : 33-(0)3 33 41 37 83
<http://www.coe.int/futuropa>**

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale intergouvernementale créée en 1949 et dont le siège est à Strasbourg, en France. Les statuts de cette organisation, qui compte à l'heure actuelle 47 Etats membres, indiquent que son but est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société. L'Organisation s'engage en faveur d'un développement territorial durable conforme à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les « Principes directeurs de la pour le développement territorial durable du Continent européen ».

Il s'agit de préserver la vie, la qualité de vie et le bien-être en prenant en compte les valeurs paysagères, naturelles et culturelles du territoire.

La revue du Conseil de l'Europe « Futuropa : pour une nouvelle vision du paysage et du territoire » (anciennement Naturopa, publiée depuis 1968), a pour but de mieux sensibiliser les citoyens européens et les décideurs à l'importance du développement territorial durable du Continent européen.

La revue est publiée dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe : le français et l'anglais.

Pour recevoir Futuropa ou obtenir de plus amples informations sur le Conseil de l'Europe, veuillez consulter <http://www.coe.int/futuropa>.